12° 663 BN

VOYAGES

ET RÉFLEXIONS

DU

CHEVALIER D'OSTALIS,

OU SES LETTRES

AU MARQUIS DE SIMIANE.

Un peu de tout, c'eſt ma Deviſe.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez { PREVOST & ROYER Libraires, Quai des Auguſtins. MÉQUIGNON, Libraire, au Palais.

M. DCC. LXXXVII.

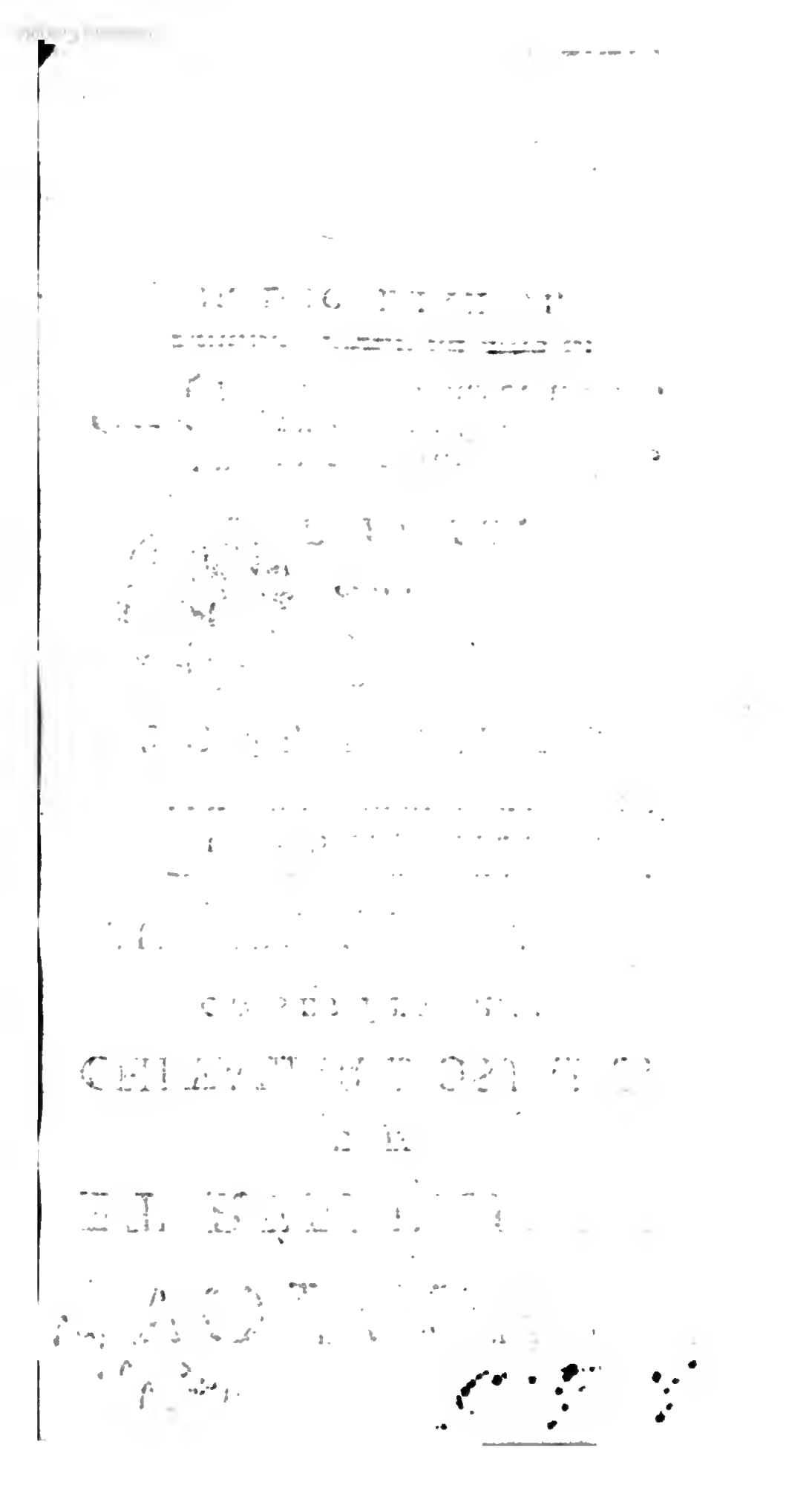

AVIS DE L'ÉDITEUR.

CEs Lettres ſont plus intéreſſantes qu'elles ſemblent l'annoncer; elles renferment différens morceaux de Poéſie choiſis parmi nos meilleurs Auteurs; l'analyſe raiſonnée de pluſieurs piéces de Théâtre, pluſieurs anecdotes, tant hiſtoriques que littéraires, quelques notions ſur l'Angleterre & la Hollande, la deſcription hiſtorique, géographique, politique & morale des principales Villes de la Flandre & de la Picardie, le tableau de leurs uſages, de leurs privileges, des mœurs de leurs Habitans, la notice des

Hommes illuſtres, des principales Familles, différentes diſſertations ſur des objets importans, &c. &c. &c.

On commence par donner les deux premiers Volumes; on a préféré le petit format, comme plus commode.

Chaque Volume, d'environ *deux cens pages* d'impreſſion, eſt du prix de *trente-ſix ſols*, broché.

VOYAGES

VOYAGES ET RÉFLEXIONS DU CHEVALIER D'OSTALIS.

LETTRE PREMIERE.

Dunkerque, 7 Mai 1757.

ENFIN, mon Ami, j'ai ſuivi tes conſeils, j'ai pris le parti de fuir, de m'abſenter; me voici dans Dunkerque, à ſoixante-dix lieues de mademoiſelle d'*Arci*, de cette in-

grate que j'adore . . . . . Ah! mon Ami, que le départ m'a coûté! que le voyage m'a été pénible! chaque poſte ſembloit renouveller mes douleurs, & mon cœur déchiré m'inſpiroit ſans ceſſe de retourner ſur mes pas.

Me voici donc ſeul, iſolé, loin de l'amour & de l'amitié! Que n'as-tu pu m'accompagner! tes mains auroient ſéché mes pleurs! tes conſeils ſalutaires auroient fermé ma plaie! la raiſon auroit repris ſon empire! mais j'ai tout perdu : j'aimois ardemment une femme, & je ſuis forcé de m'en éloigner; j'avois un ami, je dois auſſi m'en ſéparer.

Ecris-moi, je t'en conjure, ſondes ma plaie, ne crains pas de la déchirer pour la guérir.

J'ai, dans la route, rimé ces mauvais vers, qui ſont une imitation de *Métaſtaſe*; je te les envoie arroſés de mes pleurs, couverts de mes ſoupirs.

I

» Graces à tes rigueurs, Iſmène je reſpire,
Les Dieux d'un malheureux ont pris enfin pitié,
Mes jours ne coulent plus ſous ton fatal empire,
Je ne cultive plus ta funeſte amitié;
Je ſuis libre en effet, & ce n'eſt point un ſonge,
Et cette fois enfin je parle ſans menſonge.

II.

Mon ardeur eſt éteinte, & tous mes feux ſont morts,
Mon eſprit eſt ſerein, mon cœur froid & tranquille.
Sans doute il a fallu de pénibles efforts
Pour changer à ce point ce cœur foible & docile?
Mais l'illuſion ceſſe, & le charme eſt rompu,
Je puis te voir, t'entendre, & n'être pas ému.

III.

Dans tes yeux en courroux ma mort n'eſt plus écrite,
Ton accueil gracieux n'a plus rien qui m'invite,
Je vois d'un œil égal ta fierté, ta douceur,
Je ne ſuis plus, Iſmène, au tems de mon délire,
Ta bouche ſur mes ſens a perdu ſon empire,
Tes yeux ne ſavent plus le chemin de mon cœur.

IV.

L'Amour veut du retour, & le feu qui l'allume,
Selon qu'on y répond s'anime ou ſe conſume;
Un decevant eſpoir m'a trop long-tems charmé,
Aſſez, & trop long tems, je t'ai cru le cœur tendre,
Et ſans l'être jamais, j'eſpérois être aimé,
La voix de la raiſon s'eſt enfin fait entendre.

V.

Mon ſentiment du tien ne reçoit plus la loi,
Que je ſois triſte ou gai, ce n'eſt plus ton ouvrage,

Un nouveau jour m'éclaire, enfin je ſuis à moi;
De mon nouvel état je ſens tout l'avantage,
J'aime ma liberté, qu'elle a pour moi d'appas!
Non, toutes tes faveurs ne me changeroient pas.

VI.

A mes yeux deſſillés tu parois belle encore,
Mais pour moi tu n'as plus ce charme ſéducteur,
Qui captivoit mon ame, aſſerviſſoit mon cœur,
Et malgré tant d'appas dont l'éclat te décore,
J'apperçois des défauts où mes yeux enchantés,
Aveuglés par l'amour croyoient voir des beautés.

VII.

Que j'étois inſenſé! que l'amour nous captive!
Qu'on doit fuir avec ſoin ſes liens ſuborneurs!
Que ma douleur ſouvent étoit amere & vive!
Combien n'ai-je pas dû dévorer tes rigueurs!
Mais enfin ta conduite indignant mon courage,
A briſé ſans retour mon pénible eſclavage.

VIII.

Tel que ce foible oiſeau dans le piége arrêté,
Il ſuccombe d'abord, il céde à ſa ſurpriſe,
Mais bientôt il s'agite, & ſa chaîne ſe briſe;
Vainqueur au haut des cieux il plane en liberté:
Inſtruit par ſon danger, la prudence le guide,
Avec un ſoin extrême il fuit l'appas perfide.

IX.

Ainſi tes yeux valnqueurs m'ont d'abord enchaîné,
J'ai traîné ſous tes loix mon ſort infortuné,
Toujours triſte & chagrin, toujours plus miſérable,
Maudiſſant chaque jour mon deſtin lamentable;

Mais mes fers ſont briſés : inſtruit par le paſſé,
J'abjure ſans retour un amour effacé.

X.

De mon cœur combattu j'ai repris l'équilibre ;
J'ai retrouvé la vie où j'attendois la mort ;
Je régne ſur moi-même, & maître de mon ſort,
D'eſclave que j'étois, je ſuis devenu libre ;
Mon bonheur eſt complet, de ſa tranquillité
Mon cœur eſt chaque jour plus content, plus flatté.

XI.

Tel que le Nautonnier, quand, battu par l'orage,
Ses pénibles efforts l'amènent au rivage,
Il jure, il ſe promet de fuir l'écueil des mers.
J'ai fait même promeſſe, &, dans mes vœux plus ſtable,
Je veux, pour m'empêcher de reprendre mes fers,
Me rappeller toujours mon deſtin déplorable.

XII.

Point de jours ſans tourmens, point d'inſtans ſans ſoupirs,
Tes yeux toujours vainqueurs irritoient mes deſirs,
Et je te voyois froide, à mes vœux inflexible,
Flatter en ma préſence un Rival odieux,
Tandis que mes regards te cherchant plus ſenſible,
T'exprimoient tout l'amour qu'ils puiſoient dans tes yeux.

XIII.

Vas, c'eſt trop rappeller un ſouvenir funeſte ;
Peut-être de mes feux à me voir tant parler,
Tu croirois que je veux encore renouer :
Mais le charme eſt rompu, l'inſtruction me reſte,
Je ne regarde point ce que tu peux penſer ;
Peu m'importe ſi c'eſt te plaire ou t'offenſer.

XIV.

De ſes tourmens paſſés l'ame eſt encore émue;
Elle aime à rappeller des maux évanouis.
Des combats revenus, leurs dangers, leur iſſue,
Charment le vieux Guerrier, ornent tous ſes récits
L'Eſclave devient libre, & ſa chaîne briſée
Avec plaiſir encore occupe ſa penſée.

XV.

Un malheureux amour ne brûle plus mon ſein,
Mais j'aime à rappeller une flamme inſenſée,
J'en parle pour parler, ſans deſir, ſans deſſein,
Mon ame eſt libre, calme & déſintéreſſée;
Rien ne m'importe plus, je ne m'informe pas
De quel œil tu me vois délaiſſer tes appas.

XVI.

Je te quitte, & je quitte un cœur faux & volage,
Tu perds un cœur ſincere & vrai dans ſon hommage;
Décide qui de nous doit le plus s'applaudir,
Et pourra ſe livrer un jour au repentir?
Tu ne ſaurois trouver un amant plus fidele,
Je trouverois toujours maîtreſſe auſſi cruelle. »

Mon ami, le croirois-tu! je ſouhaiterois que ces vers ſoient mis ſous les yeux de mademoiſelle d'Arcy, qu'elle ſache qu'ils ſont de moi, qu'elle ſoit perſuadée qu'ils ſont l'expreſſion de mon cœur.

Ah, mon ami! je ſuis loin d'être guéri; mais enfin j'ai fui, je ſuis à ſoixante lieues de l'ingrate qui fait mon tourment; eſpérons tout du tems & de l'abſence; je t'embraſſe & ſuis tout à toi.

LETTRE II.

Dunkerque, 22 Mai 1757.

MA paſſion eſt une enfance, j'en conviens; mais enfin que veux-tu! tel eſt mon caractere : je ſuis comme *Oroſmane;* de toutes les Piéces de Voltaire, c'eſt *Zaïre* que je préfére, je me plais, je me reconnois dans ces vers :

» Il faut à mon ame
» Un amour qui réponde à ma brûlante flamme;
» . . . . Mon cœur ne veut rien qu'ardemment,
» Je croirois être haï d'être aimé foiblement.

Que m'importent le ſiécle & ſes goûts frivoles ? L'eſprit de ſociété dont tu me parles, cet eſprit tant vanté, voilà préciſément ce qui nous a perdu; nous n'avons plus que des cœurs blaſés, des ſentimens factices.

Les femmes ſur-tout ont perdu tout ce qui conſtituoit la dignité de leur être :

affamées du deſir de plaire, jalouſes de s'attirer des hommages, de captiver au moins un moment l'attention des hommes, elles ne reſpirent que parure & frivolité ; elles ſacrifient tout à ce goût inſenſé : *meres*, elles daignent à peine careſſer leurs enfans ; *épouſes*, elles rougiſſent d'aimer leur mari ; *amantes*, elles n'ont que des ſentimens glacés.

J'entre dans une maiſon, je trouve une femme au milieu de dix hommes, je ne puis diſcerner quel eſt ſon vainqueur : elle a pour tous un accueil gracieux, un ton léger & confiant, des yeux agaçans, des manieres libres, la converſation enjouée ; elle répond aux propos les plus leſtes, elle les excite quelquefois, & voilà ce qu'on appelle *une femme charmante*. Voilà le ton du jour, l'eſprit de ſociété.

Les mauvais livres ont perdu le ſexe ; les femmes ſe cachoient autrefois de les lire, mais à préſent même *les demoiſelles* n'en font plus myſtere ; des pareilles lectures

leur gâtent le cœur & l'eſprit; leurs oreilles ne ſont plus effarouchées; la converſation familiere s'eſt montée au ton le plus libre; avec les femmes honnêtes & chez les femmes honnêtes on tient des propos, on chante des chanſons qui ne s'entendoient autrefois que dans *les couvents de Cythere.*

Mon ami, j'ai peu d'années, mais j'ai beaucoup lû; je parcours, j'embraſſe les ſiécles, je n'en vois aucun où les femmes ayent été autant critiquées, & méritent autant la critique qu'elles éprouvent.

Dans les heureux tems de Rome, les femmes étoient vouées à la retraite; une pudeur auſtere faiſoit leur principal mérite; elles devinrent *galantes* ſous les Empereurs, & l'altération de leurs *mœurs* fut, pour-ainſi-dire, le préſage & le ſignal de la chûte de l'Empire.

Quand les Peuples Septentrionaux eurent de toutes parts envahi cet Empire chancelant, des nouvelles mœurs, formées en partie de celles des vaincus, remplacerent

les anciennes. Les femmes furent moins vouées à la retraite que du tems de l'ancienne Rome; elles furent plus mêlées, plus confondues avec les hommes, mais d'ailleurs elles reprirent leur premiere *auſtérité*; elles ſe firent gloire d'avoir *des mœurs* lorſqu'elles avoient le plus occaſion de s'en écarter; on les vit au ſein de la dévaſtation & du carnage conſerver cette pudeur aimable qui forme l'attribut eſſentiel de leur ſexe; toutes entieres à leur époux ou à leur amant, elles n'avoient ni deſir, ni prétention de plaire à d'autres yeux.

Vint enfin *le tems de la Chevalerie.* Ce tems dont rient nos beaux Eſprits modernes, ce tems tourné en ridicule dans nos livres & ſur nos théâtres, mais c'eſt faute de bien l'apprécier.

Les femmes étoient *ſouveraines*, mais l'amour & l'honneur étoient inſéparables; le courage, l'héroïſme venoient à leurs pieds prendre des chaînes, mais le même ſentiment à l'inſtant les captivoit; une paſ-

ſion mutuelle cimentée par le tems, irritée par les obſtacles, contenue par le reſpect, renforçoit dans les deux ſexes les caracteres & les ames, donnoit plus d'énergie à l'un, plus d'élévation à l'autre, faiſoit aux hommes une ſorte de néceſſité d'être *vaillans & vertueux*, aux femmes d'être *conſtantes & fidelles*.

La beauté ſoumettoit le courage, mais auſſi le courage ſoumettoit la beauté; l'inconſtance, l'infidélité étoient pour-ainſi-dire des crimes, & lorſqu'une belle avoit une fois accepté l'hommage d'un cavalier, c'étoit pour toujours; on n'avoit point à craindre ni ſes caprices ni ſon inconſtance.

L'amant, toujours plein de ſon amour, ſatisfait des moindres faveurs, avide à les ſolliciter, ne penſoit pouvoir les obtenir qu'en redoublant de courage & de vertu: l'amante, fiere des vertus & du courage de ſon amant, ne penſoit qu'à les augmenter, mettoit ſa gloire & ſon triomphe à nourrir à la fois l'amour qu'on avoit pour

elle, & à le contenir dans les bornes de la décence & du reſpect.

Un amant ſe reſpectoit dans la femme qu'il aimoit; une confiance mutuelle étoit la baſe de leurs ſentimens réciproques; une femme voyageoit ſeule avec ſon amant, & n'avoit rien à redouter; un amant confioit à ſon ami ſa maîtreſſe, il étoit ſans trouble, ſans inquiétude, & en effet ni l'amour, ni l'amitié n'étoient en péril.

A ces tems d'héroïſme & de vertu a ſuccédé *la galanterie.* Les hommes ont pris pour toutes les femmes ce ton affectueux qu'ils n'avoient auparavant que pour une ſeule; le ſentiment, à force de s'exhaler, n'eſt plus, pour-ainſi-dire, devenu que de ſtyle, & l'amour n'a plus conſiſté qu'en paroles. Les femmes ont avidement adopté ce nouveau genre; naturellement légeres & coquettes, il leur a paru infiniment flatteur d'avoir à leur ſuite une foule d'adorateurs, & de compter, pour-ainſi-dire, autant de conquêtes qu'elles recevoient d'hommes.

Mais bientôt cette coquetterie de l'eſprit a blaſé les deux ſexes; le ſentiment preſque éteint à force d'être répandu, n'a plus laiſſé d'aliment ni à l'amour, ni à la vertu; les attachemens ſont devenus éphémeres, leur but n'a plus eu pour objet que la volupté; la jouiſſance a amené la ſatiété; l'inconſtance, l'infidélité ſont devenues autant de mode que de néceſſité.

Le mérite d'un homme eſt actuellement d'en compter à toutes les femmes, de ſubjuguer toutes celles qui veulent ſe prêter à ſes deſirs, de n'en aimer, de n'en reſpecter aucunes, de bruſquer ſa conquête, & de l'abandonner après ſon triomphe. Le mérite d'une femme, d'être libre avec tous les hommes, de paroître n'en préférer aucun, de recevoir tous les hommages qui lui ſont préſentés, d'oublier le lendemain le vainqueur de la veille.

La fauſſeté, l'hypocriſie ſont dans ce ſiécle le caractere eſſentiel des femmes, & l'on peut leur appliquer avec juſtice ces vers célébres:

« Au-dedans ce n'eſt que malice,
Ce n'eſt qu'impoſture au-dehors,
Otez-leur le fard & le vice,
C'eſt leur ôter l'ame & le corps. »

Je ſuis indigné quand je lis ces vers *de la Fare :*

« Dans les ſiécles paſſés, quand l'amoureuſe flamme
Avec quelque vivacité
Preſſoit une jeune beauté,
L'amant qui lui plaiſoit en faiſoit une femme.
C'eſt ainſi qu'on aimoit dans le tems d'Amadis.
D'une maniere ſi commode
Nous n'avons pas perdu la mode,
On aime encore comme on aimoit jadis.

Le beau ſexe autrefois, pour la galanterie,
Prenoit la fine fleur de la Chevalerie ;
Il lui falloit *des Paladins.*
Aujourd'hui ce n'eſt pas de même,
Il met tout en uſage, & juſqu'*aux Baladins ;*
On n'a jamais tant aimé que l'on aime.

Nos peres qui vivoient dans un ſiécle peu fin,
Ne vouloient qu'*amour & ſimpleſſe,*
Et ſur le fait de la tendreſſe,
Alloient toujours leur grand chemin ;

Ils cherchoient à ſe ſatisfaire,
Et ſans toucher au bien d'autrui
Se contentoient de l'ordinaire ;
On n'aimoit point comme on aime aujourd'hui.

Jadis du moment qu'une Belle
Avoit ſubi le joug de quelque bon Gaulois,
Dut-elle enrager de ſon choix
Il falloit qu'elle fut fidelle.
A préſent on fait grâce à leurs divins attraits ;
Les femmes, ſur cette matiere,
Ayant indulgence pléniere,
En uſent toutes de maniere
Qu'on aime plus que l'on n'aima jamais.

Au bon vieux tems, Dieux ! quels ſupplices !
L'amour ne trouvoit que rigueur ;
On payoit la moindre faveur
D'une éternité de ſervices.
Aujourd'hui nul envain ne paroît enflammé,
On n'attend point la récompenſe
D'une triſte perſévérance ;
On eſt payé comptant, & ſouvent par avance ;
On aime mieux qu'on n'a jamais aimé.

Ces vers ſont bien dignes de *la Fare ;* aimable, voluptueux, qui connoiſſoit les femmes de ſon ſiécle, & qui les a définies : mais comment ce tableau n'a-t-il pas frappé

les femmes ? quel agrément trouvent-elles à n'obtenir *ni eſtime*, *ni reſpect*, à n'inſpirer que *des deſirs*, à être conſidérées comme *une monnoie courante*, qu'il ne s'agit que de ſaiſir pour en uſer ?

Je ſuis bien plus indigné quand je lis ces vers de *Lattaignant :*

« Non, la fidélité
N'a jamais été
Qu'une imbécilité.
. . . . . .
Vive la nouveauté !
Mais quoi la probité !
Puérilité.
Le ſerment répété !
Style uſité.
A-t-on jamais compté
Sur un traité
Dicté
Par la volupté
Sans liberté.
On feint par vanité
D'être irrité.
L'amant peu regretté
Eſt imité.
La femme avec gaieté
Bientôt s'arrange de ſon côté.

Il faut en convenir, ces vers ſont vrais, ils peignent le ſiécle, ils préſentent un ta-

bleau fidele de nos mœurs ; je trouve juſques dans nos chanſons une preuve de notre perverſité ; j'aime à dire avec *Panard :*

« Dans ma jeuneſſe
La vérité régnoit,
La vertu dominoit,
La conſtance brilloit,
La bonne-foi régloit
L'amant & la maîtreſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela :
Ce n'eſt qu'injuſtice,
Trahiſon, malice,
Changement, caprice,
Détours, artifice,
Et l'amour va
Cahin, caha.

Dans ma jeuneſſe,
Quand deux cœurs amoureux
S'uniſſoient tous les deux,
Ils ſentoient même feux ;
De l'hymen les doux nœuds
Augmentoient leur tendreſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela :
Quand l'hymen s'en mêle,
L'ardeur la plus belle
N'eſt qu'une étincelle,
L'amour bat de l'aîle,
L'épouſe va
Cahin, caha.

Dans ma jeuneſſe,
Les papas, les mamans,
Séveres, vigilans,
En dépits des amans,
De leurs tendrons charmans
Conſervoient la ſageſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela :
L'amant eſt habile,
La fille docile,
La mere facile,
Le pere imbécile,
Et l'honneur va
Cahin, caha.

Dans ma jeuneſſe,
Les femmes dès vingt ans
Renonçoient aux amans ;
De leurs engagemens
Les devoirs importans
Les occupoient ſans ceſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela :
Plus d'une grand'mere
S'efforce de plaire,
Et veut encor faire
Un tour à Cythere ;
La bonne y va
Cahin, caha.

Dans ma jeuneſſe,
Des riches partiſans
Les tréſors ſéduiſans

N'étoient pas ſuffiſans
Pour vaincre une maîtreſſe.
Aujourd'hui ce n'eſt plus cela :
Un Commis ſans peine
Engage une Climene,
Et dès qu'à Vincenne
En fiacre il la mene,
La vertu va
Cahin, caha.

Et moi malheureux ! j'ai cru dans ce ſiécle pervers trouver une femme digne de moi, digne de mériter mon attachement ! je connoiſſois le ſiécle, je connoiſſois les femmes, & cependant je n'ai pu vaincre mon étoile ! j'ai aimé . . . . que dis-je, j'aime encore ! . . . . une ingrate . . . . *une femme comme une autre*, une femme digne de ſon ſiécle, une femme frivole & coquette.

Que veux-tu ? la femme & l'homme ſont nés l'un pour l'autre, un penchant irréſiſtible les entraîne ; on a beau maudire l'amour, on a beau s'en plaindre, c'eſt le charme, le bonheur de la vie, c'eſt là

ſeule illuſion conſolante. Je dis volontiers avec mademoiſelle *de Scuderi :*

« L'eau qui careſſe ce rivage,
La roſe qui s'ouvre au zéphir,
Le vent qui rit ſous ce feuillage,
Tout dit qu'aimer eſt un plaiſir.
De deux amans l'égale flamme
Doublement ſait les rendre heureux;
Les indifférens n'ont qu'une ame,
Lorſqu'on aime on en a deux. »

On a beau dire que l'amour eſt une folie; vainement un Poëte a dit :

» D'un autre recevoir la loi,
Jamais n'être maître de ſoi,
Promettre ce qu'on ne peut faire,
Craindre beaucoup plus qu'on n'eſpére,
Des longs entretiens ſuperflus,
Sentir aſſez, dire encore plus,
S'attaquer bien, mal ſe défendre,
S'abandonner, puis ſe reprendre,
Etre fou raiſonnablement,
Etre gai ſérieuſement
Peu de repos, bien des caprices,
Peu de plaiſirs, bien des ſupplices,
Se pardonner pour s'offenſer,
Se rappeller pour ſe chaſſer,
Raccommodemens, puis injures,
Nouveaux ſermens, nouveaux parjures,
La paix, la guerre tour-à-tour,
En raccourci voilà l'*amour*. »

Je ne ſerois jamais de l'avis de *Piron*; je ne dirois jamais avec lui :

» Que l'homme eſt foible & ridicule
Quand l'amour vient s'en emparer!
D'abord il craint, il diſſimule,
On l'entend, tout bas ſoupirer.

S'oſe-t-il enfin déclarer,
On le fuit, ſa pourſuite eſt vaine;
N'importe, il veut perſévérer :
Que de ſoins, d'ennuis & de peine!

On l'aime, tant pis, double chaîne,
Mille embarras dans ſon bonheur;
L'eſprit ſans ceſſe eſt en haleine,
Pere, mere, eſpions, tout fait peur.

Eſt-ce tout? non, reſte l'*honneur*,
Il s'effarouche avec méthode,
On croit le vaincre, il eſt vainqueur,
On ſe brouille, on ſe raccommode.

Vient un rival, autre incommode,
Loin des yeux le repos s'enfuit;
Jaloux, on veille, on tourne, on rode,
Ce n'eſt qu'allarmes jour & nuit.

Après bien des maux & du bruit
L'on jouit enfin de ſa belle;
Le feu s'éteint, le dégoût ſuit,
Le jeu valoit-il la chandelle? »

Oui, quoique maltraité par l'amour, quoiqu'il faſſe le malheur & le tourment de ma vie, je reſpecterois toujours ſon pouvoir, je croirois toujours que nos cœurs ſont faits pour ſentir ſon influence, que nous ſommes nés pour *aimer*, que c'eſt l'inſtinct naturel, la véritable vocation de l'homme, que c'eſt même le ſeul contrepoids aux maux qui nous aſſiégent; tout dépend de *bien choiſir.*

Hélas! je penſois comme *Fontenelle;* je puis dire comme lui :

« J'étois dans l'âge où régne la tendreſſe,
Et mon cœur n'étoit point touché;
Quelle honte! il falloit juſtifier ſans ceſſe
Ce cœur oiſif qui m'étoit reproché.
Je diſois quelquefois : qu'on me trouve un viſage
Dont la beauté ſoit vive, & dont l'air vif ſoit ſage,
Où régne une douceur dont on ſoit attiré,
Qui ne promette rien, & qui pourtant engage,
Qu'on me le trouve & j'aimerai.
Ce qui ſeroit encor bien néceſſaire,
Ce ſeroit un eſprit qui penſât finement,
Sans prétendre à ce caractere,
Qui pour être ſans art n'eut que plus d'agrément,
Un peu timide ſeulement;

Qui ne put ſe montrer, ni ſe cacher ſans plaire,
Qu'on me le trouve, & je deviens amant.
On n'eſt pas obligé de garder de meſure
Dans les ſouhaits qu'on peut former,
Comme en aimant, je prétends *eſtimer*,
Je voudrois bien encore un cœur plein de droiture,
Une vertu naïve & pure,
Qu'on me les trouve, & je promets d'aimer. »

J'ai cru rencontrer toutes ces qualités dans mademoiſelle d'Arci ; aveugle que j'étois, je n'ai vu que l'*écorce ;* les ſens ont ſubjugué mon cœur, ont égaré mon eſprit ; nous n'avons ni même ame, ni même caractere ; nos cœurs ne ſont point faits pour s'entendre.

L'erreur eſt ſans doute bien excuſable ; il eſt ſi doux, il eſt ſi flatteur d'intéreſſer une femme, de ſe croire des droits ſur ſon cœur, d'obtenir ſa confiance, d'en être deſiré, recherché, de lui voir ces attentions, ces ſoins officieux qui ſemblent caractériſer l'amour, & qui, dans ce ſiécle pervers, n'en ſont que le ſimulacre !

Plus cette ſituation a d'agrémens, plus le cœur ſe laiſſe aller aux apparences de l'obtenir ;

l'obtenir; un cœur novice ſur-tout ſe prend aiſément, & le manége d'une coquette uſurpe ſouvent les droits de la nature.

Le malheur, c'eſt qu'un cœur bien épris change difficilement; j'en fais la triſte expérience; la raiſon, l'amitié me parlent vainement; l'abſence même eſt impuiſſante; ma paſſion ſubſiſte toujours, elle me dévore, elle creuſera mon tombeau.

Ce n'eſt pas aſſez de piller nos Auteurs anciens & modernes, l'amour veut que je verſifie, & vient encore de me dicter ces mauvais vers:

« Sexe ingrat & trompeur, écoute mes ſermens:
Je regne ſur moi-même, & j'ai dompté mes ſens;
Tu ne me verras plus, adorateur ſervile
Couler à tes genoux une vie inutile,
Mendier un regard, & toujours maltraité,
Me flatter chaque jour d'adoucir ta fierté,
Careſſer tes défauts, adorer tes caprices,
Te faire chaque inſtant de nouveaux ſacrifices,
Au feu de tes regards, rallumer mon amour,
Même, en n'eſpérant plus, me flatter de retour.
Non, je jure à la femme *une haine immortelle*;
Je puis, j'oſerois voir & braver la plus belle,
Je fais avec le ſexe un divorce abſolu;
D'occuper un grand cœur l'amour n'eſt jamais digne,

C'eſt un foible toujours, jamais une vertu,
De mes tranſports paſſés je rougis & m'indigne. »

Ah! mon ami, que n'ai-je ces ſentimens aide-moi du moins à les prendre, & que la main de l'amitié ſéche la plaie de l'amour.

LETTRE III.

Dunkerque, 3 Juin 1757.

OUI, mon ami, je ſuis de ton avis, l'amour ſe fortifie dans l'oiſiveté, & lorſqu'on veut maîtriſer ſon cœur, il faut nourrir ſon eſprit, il faut l'occuper. Voltaire avec raiſon a dit :

« L'ame eſt un feu qu'il faut nourrir,
» Et qui s'éteint s'il ne s'augmente. »

La ville de Dunkerque a une *Bibliothéque publique ;* elle s'ouvre *les mardis* de chaque ſemaine, depuis *deux heures juſqu'à cinq :* on emporte les livres ; toutes perſonnes indiſtinctement ſont admiſes à les prendre ; *les Etrangers* ſeulement conſignent la ſomme de *vingt-quatre livres ;* deux Echevins font la diſtribution, l'*un* ouvre les armoires au travers du grillage deſquelles on choiſit les livres qu'on deſire ; l'*autre* inſcrit ſur un regiſtre

les noms des perſonnes, & les titres des livres; *deux Sergens de Ville* maintiennent le bon ordre, & veillent à ce qui ſe paſſe.

Cette inſtitution me paroît très-ſage & très-heureuſe; elle eſt ſur-tout ſalutaire pour un Etranger; il n'eſt point rançonné par un Libraire, ni réduit à lire des fadaiſes, des mauvais Romans, qui ſouvent gâtent ſon cœur & corrompent ſon eſprit.

Le haſard m'a fait tomber ſur un recueil intitulé *Femmes illuſtres*; je vais te citer celles qui m'ont fait le plus d'impreſſion; je me fixe d'abord *aux Françoiſes:*

« *Marie-Madelaine* PIOCHE DE LA VERGNE, Comteſſe *de la Fayette*, naquit, en 1633, d'*Aimar ſieur de la Vergne*, Maréchal-dè-Camp, Gouverneur du Havre, & de *Marie de Pena*, dont le biſaïeul *Hugues de Pena*, Secrétaire de Charles I, Roi de Naples, avoit fait *des Tragédies*, eſtimées dans le tems.

Mademoiſelle de la Vergne eut pour inſti-

tuteurs *Ménage & le P. Rapin ;* ils lui apprenoient le latin : au bout de trois mois de leçon, une diſpute s'eleva entr'eux ſur *le ſens d'un paſſage ;* l'écoliere en donna la véritable explication, & vainquit ſes maîtres.

A l'âge de vingt-deux ans elle épouſa *François Mottier*, Comte *de la Fayette*, arriere-petit-fils de *Guillaume Mottier*, Seigneur *de la Fayette*, Maréchal de France en 1421, ſous Charles VI.

Arrivée à Paris, douée des talens de l'eſprit & des agrémens de la beauté, elle ſe lia avec la célébre *madame de Rambouillet*, avec tous les eſprits du tems, & principalement avec *Voiture*, *Montauſier*, *Callieres* ; le *Duc de la Rochefoucault* & *Segrais*.

Encouragée par les ſuffrages de ſes amis, elle voulut auſſi courir la carriere des lettres: elle donna, ſous le nom de Segrais, *Zaïde*, hiſtoire Eſpagnole ; enſuite, ſous ſon nom, *la Princeſſe de Montpenſier*, puis *la Princeſſe de Cleves*, qui mit le ſceau à ſa gloire ;

elle mourut en 1693, & après ſa mort on a publié deux ouvrages poſthumes, *Henriette d'Angleterre*, & *Mémoires de la Cour de France, années 1688 & 1689.* »

» Madame de la Fayette, dit *Voltaire*, a fait les premiers Romans où l'on ait vu les mœurs des honnêtes gens, & des aventures naturelles décrites avec grace : avant elle on décrivoit en ſtyle ampoulé des choſes peu vraiſemblables.

Elle s'eſt auſſi diſtinguée par des reparties ingénieuſes : elle comparoit *un ſot Traducteur* à un Laquais que ſa Maîtreſſe envoie faire un compliment, & qui rend groſſiérement ce que ſa Maîtreſſe lui avoit dit en termes polis.

A l'âge de vingt-neuf ans, elle diſoit : *je compte encore par vingt.*

Elle prétendoit que *Racine* avoit fait *Phédre*, à l'occaſion d'une converſation dans laquelle il avoit ſoutenu qu'un bon Poëte pouvoit faire excuſer les grands crimes, même inſpirer de la compaſſion pour les

criminels, qu'il ne falloit que de la fécondité, de la délicateſſe & de la juſteſſe d'eſprit.

Elle diſoit encore à l'occaſion de Racine : *on l'a tiré de la poéſie, où il étoit inimitable, pour en faire, à ſon malheur & au chagrin de ceux qui ont le goût du Théâtre, un Hiſtorien très-imitable.*

Elle aimoit, elle eſtimoit le Duc de la Rochefoucault; elle diſoit : *il m'a donné de l'eſprit, mais j'ai réformé ſon cœur.*

Elle diſoit à *Segrais*, de toutes les louanges que vous me donnez, aucunes ne me flattent tant *que celles d'avoir le jugement au-deſſus de l'eſprit*, & d'être *vraie en toutes choſes.*

C'eſt aſſez que d'être, étoit ſon mot favori; elle entendoit par-là que pour *vivre heureux, il falloit vivre ſans ambition, ſans paſſion.*

Enfin elle diſoit : *une période retranchée d'un Ouvrage vaut un louis-d'or, un mot vingt ſols.*

« *Henriette* DE *Coligny*, plus connue ſous le nom de *Comteſſe de la Suze*, étoit fille de *Gaſpard III, Comte de Coligny*, ſieur de Châtillon-ſur-Loing, Gouverneur de Montpellier, Maréchal de France, & d'*Anne de Polignac*; tu ſais que nous avons d'elle différentes poéſies, & ſur-tout *des Elégies excellentes*.

Elle épouſa en premieres noces *Thomas Hamilton, Comte de Hadington, Ecoſſois*, & en ſecondes noces *Gaſpard de Champagne, Comte de la Suze*, dont elle ſe fit ſéparer.

Elle étoit née *Proteſtante*; elle fit abjuration le 20 Juillet 1653. La Reine *Chriſtine* de Suede dit à ce ſujet : *Madame de la Suze s'eſt faite Catholique pour ne voir ſon mari ni dans ce monde, ni dans l'autre.*

On trouvoit quelquefois madame de la Suze *habillée & parée de grand matin*; lorſqu'on s'en étonnoit, elle répondoit : *c'eſt que j'ai écrit*; parce qu'en effet, pour n'être pas diſtraite, elle commençoit par faire ſa toilette.

Elle plaidoit contre *la Ducheſſe de Châtillon*, *ſa belle-ſœur*, & ſe rencontrant dans la ſalle du Palais, le Duc de la Feuillade, qui donnoit la main à madame de Châtillon, dit à madame de la Suze, qui étoit accompagnée *de Benſerade & de quelqu'autres Poëtes :* madame, *vous avez la rime de votre côté, & nous la raiſon.* Madame de la Suze piquée, répartit fiérement : *ce n'eſt donc pas, monſieur, ſans rime ni raiſon que nous plaidons.* »

Je te cite ces deux femmes entr'autres, pour paſſer à des traits *de force & de courage* qui me paroiſſent plus remarquables.

« *Catherine* SFORCE, femme *de Jérôme Rialto, Prince de Forli*, ne s'abattit point ni de voir ſon mari aſſaſſiné, ni de ſe voir elle-même priſonniere ainſi que ſes enfans ; elle obtint de *François Orſus, chef des Rebelles*, la permiſſion d'entrer dans la fortereſſe qui tenoit encore pour elle, le

flattant qu'elle engageroit les Soldats & leur Commandant à ſe rendre ; mais auſſi-tôt qu'elle fut dans la Place, elle changea de langage, elle commanda aux Rebelles de mettre les armes bas, & les menaça des derniers ſupplices s'ils n'obéiſſoient. Furieux d'être trompés dans leur eſpoir, ils menacerent de tuer *ſes enfans* en ſa préſence ; mais, ſans s'étonner, elle répondit que *cette perte, réparable pour elle, leur cauſeroit un déſaſtre inévitable.* Une réponſe auſſi ferme fit balancer les Conjurés, & bientôt l'arrivée d'un ſecours conſidérable envoyé par le Duc de Milan, les força de ſe diſperſer : ce fut ainſi que, par ſon adreſſe & ſon courage, elle recouvra l'autorité ſouveraine. »

« *Catherine* HERMAN, ſimple Hollandoiſe, n'avoit que vingt-neuf ans lorſqu'elle apprit que *ſon mari, ſimple Pilote*, avoit été pris par les Eſpagnols *au fameux ſiége d'Oſtende*, & que tous les priſonniers

étoient deſtinés *à la chaîne*, elle réſolut de le délivrer à quelque prix que ce fût; elle imagine de s'engager *ſoldat* dans l'armée Eſpagnole; elle coupe ſes cheveux, prend un habit d'homme, & ſe fait enrôler; mais bientôt trahie par ſon extrême beauté & par ſon accent étranger, elle eſt priſe pour un eſpion, arrêtée & conduite devant le Prevôt de l'armée, qui la fait mettre aux fers.

Dans cet état affligeant, elle apprend, pour comble d'infortune, que ſept des priſonniers doivent périr devant la Place, pour venger pareil traitement fait par les Aſſiégés.

Elle étoit au comble de l'inquiétude & du déſeſpoir, lorſqu'*un pere Jéſuite* venant viſiter les priſonniers, lui paroît un Ange deſcendu du Ciel pour la ſauver; elle lui confie ſon ſecret; ce Religieux promet de la ſervir, va trouver *Charles de Longueval, Comte de Bucquois, l'un des Chefs de l'armée*, obtient d'abord qu'elle ſoit transférée dans la même priſon que ſon mari;

elle tombe évanouie en l'abordant, & jure de ne point le quitter.

Elle eſt mandée devant le Comte de Bucquois : elle déclare *qu'elle a vendu tout ce qu'elle avoit pour délivrer ſon mari, qu'elle eſt prête à donner pour rançon tout ce qu'elle a pu amaſſer d'argent, qu'au moins, pour grace derniere, elle demande d'accompagner ſon mari, ſoit à la chaîne, ſoit même au ſupplice, qu'elle répond de ſon courage & de ſa fermeté.* Tous les ſpectateurs ſont attendris, le mari & la femme obtiennent leur liberté. »

« *Jeanne* DE *France*, Fondatrice de l'*Ordre de l'Annonciade*, étoit fille de *Louis XI & de Charlotte de Savoie*, épouſe de notre bon Roi Louis XII ; elle épouſa ce Prince lorſqu'il n'étoit encore que *Duc d'Orléans ;* le mariage fut contracté le 20 Juin 1476, & fut caſſé le 2 Décembre 1498, ſur le fondement qu'il avoit été forcé.

Elle ſe réſigna avec courage, elle ſupporta avec fermeté l'amertume de ſa ſituation, d'autant plus accablante, qu'elle aimoit ſon mari; elle quitta les vanités du monde pour ſe donner entierement à Dieu.

Elle forma ſa regle & ſon inſtitut ſur les *dix vertus* de la Vierge, qui ſont *chaſteté*, *prudence*, *humilité*, *vérité*, *dévotion*, *obéiſſance*, *pauvreté*, *patience*, *charité & compaſſion*; ſon Ordre fut approuvé d'abord par le Pape *Alexandre VI*, en 1501, puis par *Léon X*, en 1517. L'habit en eſt ſingulier, le *voile noir*, le *manteau blanc*, la *robe griſe* & *la ceinture de corde.* »

« *Iſotta* NOGAROLE, native de *Véronne*, étoit, dit-on, un prodige de ſcience : elle ſavoit toutes les *Langues*, la *Philoſophie*, la *Théologie*; elle avoit une grande lecture des *Peres*, & ſur-tout de *S. Jérôme* & de *S. Auguſtin*; elle ſurpaſſoit en éloquence les plus doctes Orateurs de ſon tems, &,

ce qu'il faut remarquer, elle vivoit *au quinzieme ſiécle.*

Cette fille, dit-on, écrivit plus de *cinq cens* lettres pleines de ſel & d'érudition; elle prononça différentes harangues devant les Papes *Nicolas V & Pie II*, ſur-tout à l'occaſion du Concile qui ſe tenoit alors à *Mantoue*, exhortant le Pape & les Princes chrétiens *à la guerre contre les Infidéles.*

Le Cardinal *Beſſarion*, perſonnage célébre, fit, dit-on, exprès le voyage de Véronne pour converſer avec elle; *Louis Foſcaro*, perſonnage important de la République de Veniſe, la viſitoit ſouvent, & à l'occaſion d'une diſpute qu'ils eurent enſemble ſur *la chûte d'Adam & Eve;* elle fit, dit-on, un dialogue pour établir qu'Adam étoit *le premier & le plus coupable;* elle mourut n'étant âgée que de *trente-huit ans.* »

Je t'avouerai que je ſerois curieux de voir ce *dialogue*, car enfin, quoiqu'on puiſſe dire, le ſexe dès ſon entrée dans le monde

a ſignalé ſa malice, ſon penchant à l'orgueil, à la vanité, à la déſobéiſſance.

« *Victoire* COLONNE, fille de *Fabrice Colonne*, femme de *Fernand-François d'Avalons, Marquis de Peſcaire*, étoit une femme de lettres & d'érudition ; elle joignoit la maturité aux agrémens de l'eſprit ; elle diſſuada ſon mari d'accepter la couronne de *Naples*, qui lui fut offerte par le Pape *Clément VII* & par les Princes d'Italie, après la bataille de *Pavie.*

Veuve lorſqu'elle étoit encore *à la fleur de ſes ans*, elle refuſa toutes les propoſitions qui lui furent faites d'un ſecond mariage, elle conſacra ſes veilles & ſes talens à compoſer un *Poëme à l'honneur de ſon mari.* »

Blanche DE CASTILLE, Reine de France, mere de *S. Louis*, doit nous être infiniment chere : « d'après tous nos Hiſtoriens, c'eſt à cette Princeſſe qu'on doit toutes les vertus que ce Monarque juſtement célébre

fit éclater dans le cours de ſon régne; elle ſoutint d'abord avec ſageſſe & fermeté les embarras d'une régence difficile, & lorſque ſon fils fut en état de gouverner, elle lui remit un royaume floriſſant.

Appellée une ſeconde fois à la régence en 1248, pendant l'abſence de ſon fils, elle fit éclater la même ſageſſe, & pendant que S. Louis combattoit les Infidéles, elle maintint la paix & la police dans le Royaume : elle mourut à Paris le premier Décembre 1252, après avoir fondé l'Abbaye *de Maubuiſſon* & celle *du Lys.* »

Blanche, femme de *Baptiſte Delaporte, citoyen de Padoue*, s'eſt rendue illuſtre par ſon courage & ſa chaſteté.

« Elle accompagna ſon mari, lorſqu'en 1223 il fut envoyé de Padoue *à Baſſano dans la marche Tréviſane*, pour y commander la garniſon; elle aida beaucoup ſon mari dans la défenſe de cette Place contre *le Tyran Acciolin* qui l'aſſiégeoit; mais la

Ville ayant été priſe par trahiſon, *Baptiſte Delaporte* fut tué, eſſayant vainement de repouſſer les ennemis, & ſa femme fut menée au Tyran.

La chaleur du combat, les armes dont elle étoit revêtue ne faiſoient qu'ajouter à ſa beauté. Le Tyran s'éprit pour elle de la paſſion la plus vive, il voulut ſur le champ la ſatisfaire, ce qu'elle ne put éviter qu'en ſe jettant par la fenêtre.

Echappée à ce premier danger, elle ne put s'arracher aux deſirs d'*Acciolin*, qui eût l'indignité de la faire lier ſur un lit, & de ſatisfaire à force ouverte ſa paſſion brutale.

Furieuſe, déſeſpérée, & néanmoins concentrant ſon déſeſpoir, *Blanche* ſe réduiſit à demander, pour toute grace, qu'on lui ouvrit *le tombeau de ſon mari*, & à l'inſtant faiſant retomber *la pierre ſur elle*, elle s'immole elle-même ſur les mânes de ſon époux, laiſſant ſes gardes également étonnés de ſon courage & du ſacrifice. »

Bonne LOMBARDE, eſpece d'aventuriere native *de la Valteline*, s'eſt néanmoins rendue célébre dans le quinzieme ſiécle par ſon courage & ſa fortune.

« Elle fut d'abord la concubine, enſuite la femme de *Pierre Brunoro*, illuſtre guerrier Parmeſan.

Cet Officier menant un jour ſon armée dans la Valteline, apperçut au milieu de la campagne *Bonne*, qui faiſoit paître des brebis ; il remarqua de la vivacité, de la fierté dans cette jeune fille, il la prit, & l'amena avec lui.

Sous des habits d'homme elle acquit une nouvelle grace ; elle apprit rapidement tous les exercices, elle accompagnoit ſon amant à la guerre & à la chaſſe.

Chef d'une petite armée, *Pierre Brunoro*, ſuivant l'uſage d'alors, ſe vendoit au plus offrant; il marcha pour le Comte *François Sforce*, contre *Alphonſe*, *roi de Naples*, *ſon ancien maître*, & bientôt après il repaſſa *du parti de ce roi* ; mais, toujours

inconſtant, il ſe propoſoit de ſe déclarer une ſeconde fois pour le Comte *François Sforce*, lorſque le Roi de Naples le fit arrêter, & mettre en priſon.

Ce fut alors que *Bonne* ſignala ſa tendreſſe & ſon courage : elle s'échappe rapidement, elle court chez tous les Princes d'Italie, elle vient juſqu'en France, & munie des recommandations les plus puiſſantes, elle retourne hardiment ſolliciter la liberté de ſon amant, que le Roi de Naples n'oſe refuſer.

Pouſſant plus loin ſes attentions, elle lui ménage une retraite chez les *Vénitiens*, qui lui donnent le commandement d'une partie de leur armée, avec vingt mille ducats d'appointemens.

Elle recoit enfin la récompenſe de ſa conduite généreuſe, *Pierre Brunoro* l'épouſe, mais le mariage ne la change pas.

Compagne aſſidue des pas de ſon époux, elle le ſuit par-tout, elle combat à ſes côtés, notamment à l'aſſaut du *château de*

Pavono, près *Breſſe*, & dans l'*iſle de Negrepont* dans pluſieurs combats contre les Turcs.

Elle reçoit les derniers ſoupirs de ſon époux, elle veut rapporter ſes cendres à Veniſe, & meurt en chemin dans une ville de la Morée, l'an 1446. »

Camilla (la Signora) étoit ſœur du *Pape Sixte V*, & femme d'un *habitant du village des Grottes, proche la ville de Montalte, dans la marche d'Anconne.*

« Lorſque ſon frere *Felix Peretti*, appellé depuis le *Cardinal de Montalte*, eût été créé Pape ſous le nom de *Sixte V*, elle fut mandée à Rome; elle y vint accompagnée des enfans de ſa fille.

Comme elle approchoit de la Ville, les Cardinaux de *Medicis*, d'*Eſt* & *Alexandrin* furent au-devant d'elle, la conduiſirent dans un Palais, où elle fut habillée magnifiquement, & la préſenterent en cet état au Pape, qui fit ſemblant de ne pas la connoître.

Camilla eut le courage de reprendre le lendemain ſes *habits ordinaires*, & d'aller ſans pompe retrouver ſon frere, qui cette fois la reçut cordialement, lui dit : *Vous êtes à préſent ma ſœur, je ne prétends pas qu'un autre que moi vous donne la qualité de Princeſſe.*

Sixte V. logea ſa ſœur dans le Palais de *Sainte-Marie-Majeure*, lui aſſigna une penſion convenable, lui fit tenir un état honorable, l'eût toujours en grande recommandation; mais, ſoit cette leçon, ſoit heureux naturel, elle n'abuſa jamais de ſa haute fortune, elle ne ſe mêla même d'aucunes affaires, elle n'employa ſon crédit que pour obtenir *des indulgences* à une Confrairie *dans l'égliſe du Refuge de Naples*, dont on lui avoit déféré la protection. »

Jeanne-Françoiſe FREMIOT, Fondatrice, premiere Mere & Religieuſe de *la Viſitation de Sainte-Marie*, étoit ſœur d'*André Fremiot, Archevêque de Bourges*, fille de

Marguerite de Barbeſi, & de *Benigne Fremiot, Avocat-Général, & puis ſecond Préſident au Parlement de Dijon.*

« A l'âge de vingt ans elle épouſa *Chriſtophe de Rabutin, Baron de Chantal*, & de ce mariage naquirent ſix enfans, dont, entr'autres, *Nicolas-Benigne de Rabutin*, tué en 1627 en défendant l'*iſle de Rhé* contre les Anglois, lequel, de ſon mariage avec *Marie de Coulanges*, laiſſa une fille unique, *Marie de Rabutin*, depuis ſi célébre ſous le nom de *Marquiſe de Sévigné.*

Le Baron de Chantal fut tué à la chaſſe par l'imprudence de l'un de ſes amis; ſa veuve mit ſa douleur aux pieds de la Croix, & crut ne pouvoir l'appaiſer qu'en ſe conſacrant entiérement à Dieu.

Elle ſe mit ſous la direction de *François de Sales*, qui prêchoit alors à Dijon, & après quelques conférences avec cet illuſtre Prélat, elle réſolut de fonder l'*Ordre de la Viſitation.*

Les parens de madame de Chantal, ſon

pere, ſes enfans s'oppoſerent d'abord à ce deſſein, mais leur oppoſition ne fit qu'affermir ſon zéle; elle prit l'habit de Religieuſe avec *Jaqueline Favres*, fille du ſavant *Antoine Favres*, *premier Préſident de Savoie*, & avec *Charlotte de Breschard.*

Ce fut *le 6 juin* 1610, jour *de la fête de la Trinité*, que les fondemens de ce ſaint Inſtitut furent jettés *au Fauxbourg d'Anneci*, dans une maiſon donnée à cet effet par *François de Sales* aux nouvelles Religieuſes.

Elles ne firent d'abord que *des vœux ſimples*, elles ſortoient de leur Monaſtere pour aller viſiter les malades; mais enſuite, à la perſuaſion de *Denis-Simon de Marquemont*, *Archevêque de Lyon*, cette Congrégation fut érigée *en religion*, & confirmée en 1617 par le Pape *Paul V.*

La ferveur de madame de Chantal ſe ſoutint juſqu'au bout, elle prit plaiſir à propager ſon Ordre, & mourut à Moulins le 13 Décembre 1641; comme elle en viſitoit

les différens Monaſteres : on dit qu'elle s'étoit gravée ſur le cœur le nom *de Jéſus.* »

« *Marie* DE *Rabutin*, petite-fille de la *Baronne de Chantal*, épouſa en Mai 1644 *Henry, Marquis de Sévigné ;* elle eſt principalement connue par *ſes Lettres.*

Ses Lettres étoient d'un ſtyle naturel, vif, plein de nobleſſe & d'eſprit quand elle les *écrivoit elle-même ;* mais lorſqu'elle *les dictoit*, ce n'étoit plus même choſe, ſon ſtyle étoit lâche, diffus ; *Corbinelli* lui diſoit qu'*elle ceſſoit d'avoir de l'eſprit.*

Elle diſoit un jour *au Comte de Buſſy, ſon Couſin :* ſauvons-nous avec notre bon parent *S. François de Sales*, il conduit les gens en Paradis par des beaux chemins.

Un autre jour, allant chez M. le premier Préſident de *Belliévre* pour lui recommander un procès, elle l'aborda d'un air aiſé ; mais s'embarraſſant après pour expliquer l'affaire, elle dit : *Monſieur, je ſais bien l'air, mais je ne ſais pas les paroles.*

Ennuyée

Ennuyée d'être depuis long-tems auprès d'une tante malade, elle diſoit : *ce qui me feroit ſouhaiter d'être loin d'ici, ce ſeroit afin d'être ſincérement affligée de la perte d'une perſonne qui m'a toujours été ſi chere ; je ſens que ſi je ſuis ici, la liberté qu'elle me donnera m'ôtera une partie de mon bon naturel & de mon attachement.*

Je ne puis ſouffrir, diſoit-elle, *que les vieilles gens diſent :* je ſuis trop vieux pour me corriger ; *je pardonnerois plutôt ce propos à une jeune perſonne ; la jeuneſſe eſt ſi aimable qu'il faudroit l'adorer, ſi l'ame & l'eſprit étoient auſſi parfaits que le corps ; mais quand on n'eſt plus jeune, c'eſt alors qu'il faut ſe perfectionner, & tâcher de regagner par les bonnes qualités ce qu'on perd du côté des agréables.*

Elle diſoit auſſi plaiſamment : *je ne crains rien tant que des gens qui ont de l'eſprit tout le jour. Il faut tout pardonner aux amans, & aux gens des Petites-maiſons.*

Comme on chantoit *un Credo* à S. Paul en mauvaiſe muſique, elle s'écria : *ah ! que cela eſt faux !* puis ſe reprenant, *ne croyez pas*, dit-elle, *que je renonce à la foi, je n'en veux pas à la lettre, je n'en veux qu'au chant.*

Enfin, comptant la dot de ſa fille, elle s'écria : *quoi ! faut-il tant d'argent pour engager M. de Grignan à coucher avec ma fille ?* & le moment d'après par réflexion elle ajouta : *il y couchera demain, après-demain, toutes les nuits, ce n'eſt point trop d'argent pour cela.* »

Tu vois par ces extraits que je m'occupe, que je cherche à me rendre mes lectures utiles, à diſtraire mon eſprit, à détourner ma penſée d'un ſouvenir fâcheux ; mais j'ai beau faire, le cœur eſt toujours malade, je ne puis ni bannir, ni dompter mon malheureux amour.

Ce Recueil même a renouvellé ma ſenſibilité ; je me ſuis dit : eſt-ce le haſard,

eſt-ce la providence qui m'a fait trouver ce Recueil? veut-elle me reconcilier avec les femmes?

Ah! je n'ai que trop de penchant à les aimer! je ne puis me vaincre, elles ont fait, elles feront le malheur de ma vie; prends pitié de mes tourmens, donnes-moi de tes nouvelles, c'eſt la ſeule conſolation que le Ciel m'ait laiſſée.

LETTRE IV.

Dunkerque, 17 Juin 1757.

J'Ai quitté l'auberge, c'eſt un ſéjour trop cher, & par fois trop déſagréable ; on s'incommode mutuellement, on ne peut repoſer tranquillement.

J'ai trouvé un honnête Négociant, *Allemand de nation*, qui, moyennant *douze cens livres par an*, me loge, me nourrit, me chauffe & m'éclaire.

Mon appartement eſt honnête, j'ai deux piéces paſſablement meublées, je ſuis logé dans *la grande rue, proche le Port.*

Le ſeul inconvénient, c'eſt que j'ai dû faire un ſacrifice, j'ai dû renvoyer *mon domeſtique*, on n'en veut point d'étrangers dans la maiſon où je ſuis ; mais le drôle s'ennuyoit, & me communiquoit ſon ennui, il me rappelloit ſans ceſſe des ſouvenirs que je veux chaſſer de ma penſée.

Me voici donc ſeul, iſolé dans une terre étrangere; la lecture & la promenade ſont & ſeront ma reſſource.

J'ai rapporté à la Bibliothéque le recueil dont je t'ai rendu compte; le haſard continue à me favoriſer, je ſuis tombé ſur un Auteur charmant, que peut-être tu ne connois pas beaucoup plus que moi, puiſque l'édition eſt de 1754.

Ce qui me charme, c'eſt au premier volume; *la ſeconde* des épîtres, appellées *morales*, où l'on trouve littéralement ces expreſſions : « Rien de plus vrai que ce qui nous eſt une fois échappé, *que la plupart des femmes n'ont aucun caractere*, c'eſt un ſujet trop tendre pour conſerver une impreſſion durable; *elle eſt brune, elle eſt blonde*, c'eſt par-là qu'on peut mieux les diſtinguer.

. . . . . *Une femme & un ſot* ſont deux choſes bien difficiles à définir; on eſt moins embarraſſé de ce qu'ils penſent que de ce qu'ils ne penſent point.

. . . . . Les hommes ſe décélent parce qu'ils occupent des poſtes publics, parce qu'ils ſont preſque toujours en vue; mais *les femmes*, on ne les voit que dans la vie privée . . . . . Inſtruites dès leur enfance à déguiſer, elles ſe cachent lorſqu'elles ſont en public, & qui peut alors diſtinguer *la honte* ou *la fierté*, *la foibleſſe* ou *la délicateſſe?* qualités ſi imperceptiblement alliées, que chacune d'elles eſt une eſpéce de vertu & une eſpéce de vice.

On trouve dans l'homme une grande variété de paſſions dominantes; deux paſſions occupent eſſentiellement le ſexe, *l'amour du plaiſir*, *l'amour de dominer.*

Le premier lui eſt donné par la Nature; & puiſqu'on ne lui enſeigne qu'à plaire, peut-il regarder le plaiſir comme un vice?

Le ſecond naît de l'expérience : opprimées par les hommes, les femmes cherchent à plaire pour ſe conſerver leur empire.

Parmi les hommes, les uns s'occupent, les autres s'adonnent aux plaiſirs, ceux-ci

ſe plaiſent dans le repos, ceux-là dans le tumulte des affaires publiques; mais *toute femme court après le plaiſir, toute femme veut commander.*

Les femmes pourſuivent le plaiſir, comme des enfans pourſuivent un oiſeau, toujours hors de leur atteinte, jamais hors de leur vue, objet de leur avidité lorſqu'il fuit, objet de leurs regrets lorſqu'il eſt perdu.

Jeunes, elles n'ont ni retenue ni modération; *vieilles*, elles n'ont qu'une circonſpection forcée : elles n'oſent avouer & ne peuvent oublier les plaiſirs qu'elles ont fait goûter; elles ſont réduites à feindre ces mêmes plaiſirs lorſqu'elles ne peuvent plus les donner.

Semblables à *ces vieilles ſorcieres* rongées de dépit, qui tiennent leur ſabbat moins par l'attrait du plaiſir que par l'envie de faire du mal, *les vieilles coquettes* paſſent leurs nuits prétendues délicieuſes dans l'amertume, dévorées d'un chagrin qui ſe nourrit de l'idée même des plaiſirs; en proie à une imagination

déréglée, le fantôme de leur beauté hante encore les lieux où leur honneur s'eſt perdu.

De quelle récompenſe enfin le monde paye-t-il les hommages de celles qui vieilliſſent à ſon ſervice? *Une gaieté folle dans la jeuneſſe, des cartes dans un âge avancé;* inutilement belles, inutilement artificieuſes; jeunes ſans amans, vieilles ſans amis, elles brûlent pour *un fat*, elles n'attrapent qu'*un ſot;* ridicules pendant leur vie, & oubliées à la mort.

La meilleure femme, ainſi que *la plus méchante*, n'eſt qu'un aſſemblage de contradictions.

Lorſque le Ciel veut polir, autant qu'il eſt poſſible, ſon dernier, ſon meilleur ouvrage, il ne fait, en formant une telle femme, que former *un homme plus doux;* il choiſit dans chaque ſexe ce qu'il faut pour la perfection de ſa favorite; il joint *l'amour que les femmes ont pour le plaiſir*, & celui que les hommes ont pour le repos, *le goût qu'elles ont pour les folies*, & le mépris

que nous avons pour les ſots ; il unit *la diſcrétion* à la franchiſe, *l'art* à la vérité, *le courage* à la douceur, *la modeſtie* à la fierté, *des principes fixes* à une imagination toujours nouvelle, il fait un mélange de tout, & ce qui en réſulte, c'eſt . . . . . *une femme raiſonnable*, merveille preſque inouie, & plus rare que jamais. »

Que dis-tu de ce tableau! penſerois-tu comme moi? je te l'avouerai, ſoit la force de la vérité, ſoit le dépit dont je ſuis animé contre les femmes, ce tableau me charme, ce tableau me paroît bien ſupérieur à celui tracé par notre fameux Satyrique.

De toute ſa ſatyre je n'aime que ces vers :

« Dépouillons-nous ici d'une vaine fierté,
Nous naiſſons, nous vivons pour la ſociété,
A nous-même livrés dans une ſolitude,
Notre bonheur bientôt fait notre inquiétude,
Et ſi durant un jour, notre premier aïeul
Plus riche d'une côte avoit vécu tout ſeul,
Je doute en ſa demeure, alors ſi fortunée,
S'il n'eût point prié Dieu d'abréger la journée ! »

Deſpréaux me paroît d'ailleurs avoir man-

qué ſon objet, ou du moins n'en avoir traité que *partie ;* il n'a point peint *les femmes en général*, il n'a parlé que *des femmes mariées*, il n'a tracé que *les inconvéniens du mariage ;* mais *les filles*, *les veuves* étoient-elles à paſſer ſous ſilence, ne forment-elles point la moitié du ſexe !

Ah ! ſi j'en avois le talent, comme j'ajouterois à ce qu'en ont dit l'un & l'autre auteurs ! que je peindrois avec chaleur, avec énergie *ce ſexe perfide & malin*, créé pour le malheur des hommes, & creuſant preſque toujours ſous leurs pas un précipice dont ils ne peuvent ſe ſauver !

Oui ſans doute, quelque jour le dépit ſera mon Apollon, je mettrois en vers les expreſſions que je viens de rapporter ; mais il faut t'en dire l'auteur, *c'eſt un Anglois.*

C'eſt Alexandre Pope, ce même auteur dont on parle depuis quelque tems à Paris, & que nous connoiſſons ſi peu.

« Il naquit à Londres le 8 Juin 1688, d'*Alexandre Pope*, & d'*Edithe Turner*,

fille de *Guillaume Turner*, Gentilhomme de la province d'Yorck; ſon pere, quoique *Gentilhomme*, avoit été *Marchand*, mais en Angleterre le commerce ne déroge pas.

Il fut élevé par ſon pere, homme inſtruit & éclairé, qui, tout entier au deſir de conſerver ſon fils, ſe retira dans un petit village nommé *Bienfield*, proche *la forêt de Windſor*.

A l'âge de douze ans le jeune Pope fit *une Ode ſur la ſolitude;* à quatorze ans il traduiſit *le premier livre de la Thébaïde de Stace;* à ſeize ans il compoſa *ſes Paſtorales*.

Ses ouvrages les plus importans ſont *ſes Epîtres morales, un Eſſai ſur la critique, un Eſſai ſur l'homme, le Temple de la renommée, la Boucle de cheveux enlevée, une traduction ou imitation de l'Iliade.*

Lié avec les plus beaux eſprits de l'Angleterre, eſtimé, conſidéré, chéri, Pope eſt mort le 30 Mai 1744.

De tous ſes ouvrages, le plus eſtimable

me paroît l'*Eſſai ſur l'homme*, je vais t'en citer quelques paſſages, d'après la traduction en vers de l'*Abbé du Reſnel.*

CHANT PREMIER.

« Viens, un plus grand objet, des ſoins plus importans,
Doivent de notre vie occuper les inſtans!
Un grand objet, c'eſt l'Homme, étonnant labyrinthe,
Où d'un plan régulier l'œil reconnoît l'empreinte,
Champ fécond, mais ſauvage, où par des ſages loix
La roſe & le chardon fleuriſſent à la fois.

. . . . . .

Dans l'Homme tel qu'il eſt, ce qui paroît un mal
Eſt la ſource d'un bien dans l'ordre général;
L'œil qui ne voit d'un tout qu'une faible partie,
Pourra-t-il la juger bien ou mal aſſortie!

. . . . . .

Ne ſoutenez donc plus que l'Homme eſt imparfait,
Le Ciel l'a formé tel qu'il doit être en effet;
Tout annonce dans lui la ſageſſe profonde
Du Dieu qui l'a créé pour habiter ce monde;
Un état plus parfait ne lui conviendroit point,
Son tems n'eſt qu'un moment, ſon eſpace qu'un point.
Au milieu des tranſports que ton orgueil t'inſpire
Dans le ſombre avenir tu voudrois pouvoir lire;
De nuages épais, pour toi toujours couvert,
Le livre du Deſtin pour Dieu ſeul eſt ouvert;
Ce qu'il cache à la brute, à l'Homme il le révele,
Et ce qu'il cache à l'Homme, à l'Ange il le décele.
Quel Etre ici pourroit ſans cette obſcurité
Couler ſes triſtes jours avec tranquillité?

Cet innocent agneau que ta faim meurtriere
Condamnera ce ſoir à perdre la lumiere,
S'il avoit ta raiſon, s'il prévoyoit ſon ſort,
Dans une paix tranquille attendroit-il la mort?
Juſqu'à l'inſtant fatal qui termine ſa vie
Il paît en bondiſſant l'herbe tendre & fleurie;
Sans crainte, ſans ſoupçon, au milieu du danger
Il careſſe la main qui le doit égorger.
Heureux aveuglement! heureuſe incertitude!
Qui cache l'avenir à notre inquiétude!
Myſtere que le Ciel renferme dans ſon ſein
Pour conduire tout Etre à remplir ſon deſtin.
Ainſi tout obéit à ce pouvoir immenſe
Qui peſe l'univers en ſa juſte balance;
Qui voit d'un œil égal, dans un parfait repos
Un Paſſerau tomber, ou périr un Héros.

CHANT II.

L'étude la plus propre à l'Homme eſt l'*Homme même.*
Quel mélange étonnant! quel étrange problême!
En lui que de lumiere, & que d'obſcurité!
En lui quelle baſſeſſe & quelle majeſté!
Il eſt trop éclairé pour douter en ſceptique,
Trop foible pour s'armer de la vertu ſtoïque.
Seroit-il en naiſſant au travail condamné?
Aux douceurs du repos ſeroit-il deſtiné?
Tantôt de ſon eſprit admirant l'excellence,
Il penſe qu'il eſt Dieu, qu'il en a la puiſſance,
Et tantôt gémiſſant des beſoins de ſon corps,
Il croit que de la brute il n'a que les reſſorts.
Ce n'eſt que pour mourir qu'il naît & qu'il reſpire,
Et toute ſa raiſon n'eſt ſouvent qu'un délire,

S'il ne l'écoute point tout lui devient obſcur,
S'il la conſulte trop, rien ne lui paroît sûr.

. . . . . .

Deux puiſſances dans l'Homme exercent leur empire,
L'une eſt pour l'exciter, l'autre pour le conduire :
L'amour-propre dans l'Homme enfante le deſir,
Lui fait fuir la douleur & chercher le plaiſir.
La raiſon le retient, le guide le modere,
Calme des paſſions la fougue téméraire.
L'un & l'autre d'accord nous donnent le moyen,
Et d'éviter le mal, & d'arriver au bien.
Banniſſez l'amour-propre, écartez ce mobile,
L'Homme eſt enſeveli dans un repos ſtérile ;
Otez-lui la raiſon, tout ſon effort eſt vain,
Il ſe conduit ſans régle, il agit ſans deſſein.

. . . . . .

Le deſir & l'amour, la joie & l'eſpérance,
Cortége du plaiſir qui leur donne naiſſance,
La crainte, le ſoupçon, la haine & le chagrin
Que la douleur enfante & nourrit dans ſon ſein ;
Toutes ces paſſions, entr'elles combinées,
Au bonheur des humains ont été deſtinées ;
De leurs combats divers réſultent des accords
Qui forment l'union & de l'ame & du corps.

CHANT III.

Le moyen d'être heureux ſans ſortir de ſoi-même,
Chaque Etre l'a reçu de la bonté ſuprême ;
Mais le bonheur de tous étant le grand objet
Que Dieu s'eſt propoſé dans tout ce qu'il a fait,
Du beſoin mutuel le concours néceſſaire
D'un bonheur réciproque eſt la ſource ordinaire.

CHANT IV.

De ces guides trompeurs fuyez la route obſcure,
Et ſuivez conſtamment les pas de la Nature.
Oui, ſur tous les eſprits, & ſur tous les états
Le bonheur fait briller ſes ſolides appas;
Au gré de nos deſirs il s'offre de lui-même,
Et dédaigne toujours ce qui tend à l'extrême.
Qui poſſéde un ſens droit, qui poſſéde un bon cœur,
A dans ſon propre fonds la ſource du bonheur;
Chacun ſe plaint du Ciel, & follement l'accuſe
De prodiguer à l'un ce qu'à l'autre il refuſe;
La raiſon eſt pour tous, & ce riche préſent
Eſt pour les rendre heureux un moyen ſuffiſant. »

Telles ſont les penſées qui me font le plus d'impreſſion; je veux les graver dans mon eſprit, je veux en faire une égide contre le ſentiment inquiet qui me tourmente.

Je me ſens une force inconnue; il me ſemble que ma raiſon ſe réveille, qu'un nouveau jour luit à mes yeux étonnés, que je vais enfin maîtriſer mon cœur.

Quel abus en effet de faire dépendre ſon bonheur du caprice d'une femme! de ſe rendre ſoi-même malheureux parce qu'elle eſt ingrate ou coquette, & d'attendre d'une

tête légere par eſſence une ſtabilité qui n'eſt pas dans ſa nature!

Eſt-ce à l'être le plus foible à maîtriſer ſon maître ? je veux être homme enfin, je veux . . . . . puiſſai-je dormir d'un bon ſomme, & me trouver à mon réveil la même façon de penſer! puiſſe mon cœur ne demeurer ouvert qu'à l'amitié!

Félicites-moi, mon ami, & redoubles tes exhortations, je touche peut-être au moment de ma guériſon.

LETTRE V.

Dunkerque, 23 Juin 1757.

J'Ai quitté *Pope* & ſa morale, tous ces auteurs *Anglois* finiſſent par donner une fureur chagrine très-dangereuſe dans ſes effets; leur maniere n'eſt pas la nôtre, leur teinte eſt trop rembrunie; je voulois me conſoler, me fortifier, j'ai vu le déſeſpoir prêt à germer dans mon ame, j'ai dû quitter le livre maudit, l'écarter loin de moi.

Abîmé dans les penſées les plus ſombres, prêt à finir mes malheurs & ma vie, un reſte de raiſon m'a ſauvé. Je me ſuis levé à la hâte, il n'étoit que cinq heures du matin, j'ai couru chez mon hôte, il dormoit profondément, il m'a néanmoins bien reçu.

J'avois, m'a-t-il dit depuis, les yeux égarés, la démarche chancelante, la voix al-

térée ; mais un événement ſingulier a déridé mes eſprits, a chaſſé ma conſomption : mon hôte étoit *nud*, *abſolument nud*, il quitte *ſa chemiſe* pour ſe mettre dans ſes draps.

Il m'a dit depuis que c'étoit ſon habitude, & même l'uſage d'une grande partie de ſa Nation ; il prétend qu'on a beaucoup plus chaud, que le ſeul inconvénient c'eſt que les draps uſent davantage.

» Vous vous étonnez, m'a-t-il dit, de ce que vos ancêtres pratiquoient eux mêmes ; liſez vos anciennes hiſtoires, liſez vos anciens Romans, vous verrez que juſqu'*au regne de Henri III*, tous les François généralement quittoient *la chemiſe pour ſe coucher ;* ce qui doit vous le confirmer, c'eſt cet ancien proverbe par lequel, pour peindre *une promeſſe difficile à tenir*, on diſoit : *elle reſſemble à celle d'une mariée, qui voudroit entrer au lit en chemiſe.* »

Que dis-tu de ce langage ? eſt-il vrai que nos ancêtres couchoient ſans chemiſe ? ſommes-nous à ce point ſubjugués par la rou-

tine que des anciens uſages nous paroiſſent des horreurs ? les hommes ſont véritablement inconcevables, il eſt impoſſible de les définir.

Au lieu de l'Auteur Anglois, j'ai fait demander à la Bibliothéque publique des *Poëtes François ;* on m'en a rapporté *deux*, qui ſont preſque oubliés, & dont, pour-ainſi-dire, on ne connoît plus que les noms, c'eſt *Régnier* & *Pavillon.*

Pâliſſez, graves Auteurs, mettez votre eſprit à la torture ! voilà le ſort qui vous attend, *de moiſir dans quelque bibliothéque*, de devoir *au haſard l'avantage momentané de reparoître aux yeux d'un amateur.* Au reſte, c'eſt la ſuite inévitable de cette foule d'écrits dont nous ſommes inondés ; *les modernes font oublier les anciens ;* la littérature eſt devenue un champ vaſte, que glane ſucceſſivement plus ou moins heureuſement une foule de perſonnes ; *les plus heureuſes ſont celles qui fixent un moment l'attention du public ;* mais, à la longue, *tous les ouvrages retombent dans la poudre*

& dans l'obſcurité. Combien d'inventions utiles dont nous ignorons les Auteurs ! combien d'ouvrages eſtimables qui n'ont plus de place que dans la mémoire de quelque Bibliothécaire !

Régnier & *Pavillon* ont fait naître ces réflexions, ils ne méritent pas l'oubli dont leurs veilles ſont payées, ils ont pluſieurs piéces qui même aujourd'hui peuvent & doivent paroître très-agréables ; juges toi-même, & prononce :

« Il faut toujours aux *grands Seigneurs*
Rendre toutes ſortes d'honneurs ;
Les aimer c'eſt une autre affaire.
Qui ne les connoît qu'à demi
S'honore d'être leur ami,
Qui les connoît bien ne l'eſt guères.
Ils ſont d'un commerce très-doux
Tant qu'ils ont affaire de vous,
Hors de-là c'eſt tout le contraire.
Comme ſi tout leur étoit dû,
Chez eux d'un ſervice rendu
L'ingratitude eſt le ſalaire.
Il ne leur faut pour ſerviteurs
Que des fades adulateurs ;
La vérité leur eſt amere.
Approcher d'eux comme du feu,

Les bien connoître & les voir peu,
C'eſt le mieux que l'on puiſſe faire.
Au-dehors ils ſemblent heureux,
Et tout ſemble être fait pour eux ;
Au-dedans ce n'eſt que miſere.
Chaque paſſion tour-à-tour,
Comme une eſpece de Vautour
Les déchire & les déſeſpére.
D'une ſotte gloire bouffis,
Des Dieux ils s'eſtiment les fils ;
Sofie eſt peut-être leur pere ;
Leur mere en ſait la vérité.
Quoi qu'il en ſoit, la vanité
Fait preſque tout leur caractere ;
Ce ſont des ballons que le ſort
Pouſſe en l'air, ou plus ou moins fort,
Et dont il joue à ſa maniere ;
Des globes de ſavon & d'eau
Que forme au bout d'un chalumeau
D'un enfant l'haleine légere.
Chaque globe eſt plus ou moins grand,
Mais tous ne ſont pleins que de vent.
Telle eſt des Grands la troupe entiere ;
Dès l'enfance à l'erreur livrés,
Et de la vérité ſevrés,
Ils ſe repaiſſent de chimeres,
A peine ont-ils le ſens commun :
J'en excepte pourtant aucun
Que j'eſtime & que je révére ;
Le reſte n'eſt bon qu'à noyer,
Auſſi j'opine à l'envoyer
Par le plus court à la riviere. »

Que dis-tu de cette piéce ? penſes-tu que la morale n'en ſoit pas bonne, & qu'elle ne ſoit pas encore de ſaiſon ? Et cette autre piéce ?

« La route de la vie humaine
De mauvais pas eſt toute pleine.
Pour m'en tirer facilement
Voici ce que je fais : j'attéle
A cette voiture mortelle,
Que je conduis au monument,
La Juſtice premierement,
Qui marche toujours rondement,
Et *la Charité*, ſans laquelle
Elle iroit moins légerement ;
La Vérité, *l'Indépendance*,
N'ayant qu'un ſimple & léger frein
Sont au-devant, & vont bon train
Loin du chemin de l'opulence ;
A la volée eſt *la Santé*,
Qui, jointe avec le badinage,
Me fait franchir avec gaieté
Tous les mauvais pas du voyage.
Je n'aurois rien à deſirer
Ni du Sort, ni de la Nature,
Si l'attelage peut durer
Auſſi long-tems que la voiture. »

Ces deux piéces ſont de *Régnier* ; ne va point au ſurplus le confondre avec *Ma-*

thurin Régnier, Poëte obſcène & ſatyrique, prédéceſſeur de *Deſpréaux* dans l'art dangereux de médire; l'Auteur que je te cite eſt bien différent, & pour écarter toute confuſion, je vais te tracer la notice des deux perſonnages.

« *Mathurin Régnier* naquit à Chartres, le 21 Décembre 1573, mourut à Rouen, le 22 Octobre 1613; il marqua dès ſa jeuneſſe ſon penchant pour la ſatyre; ſon pere, dit-on, le châtia pluſieurs fois pour le lui faire perdre; prieres, punitions, tout fut inutile.

Auſſi heureux que *Deſpréaux*, ſon genre d'écrire lui procura des protecteurs illuſtres; il fut deux fois à Rome, une fois avec le Cardinal *François de Joyeuſe*, une autre fois avec *Philippe de Béthune*, *alors Ambaſſadeur de France.*

Il étoit *Eccléſiaſtique*; ſes protecteurs lui procurerent pluſieurs bénéfices, & notamment une penſion de deux mille livres ſur une Abbaye; il obtint par dévolut *un Ca-*

nonicat dans l'Egliſe Cathédrale de Chartres.

Ses ouvrages conſiſtent en *ſeize Satyres, trois Epîtres, cinq Elégies, des Stances, des Odes ;* ſes Satyres ont fait ſa réputation ; imitateur de *Perſe & de Juvénal*, il verſe ſon fiel ſur tous ceux qui lui déplaiſent, & ſouvent avec une licence brutale ; il a cependant quelques vers heureux & originaux, quelques ſaillies fines, quelques bons mots piquans, quelques expreſſions naïves ; mais comme il étoit fort débauché, & fréquentoit mauvaiſe compagnie, ſon ſtyle eſt le plus ſouvent incorrect, ſes plaiſanteries baſſes, & la pudeur eſt bleſſée en plus d'un endroit ; il a été apprécié par *Deſpréaux*, ſon ſucceſſeur, tu te rappelles ſans doute ces vers :

« De ces Maîtres ſavans Diſciple ingénieux,
Régnier ſeul parmi nous, formé ſur les modéles,
Dans ſon vieux ſtyle encore a des graces nouvelles ;
Heureux ſi ſon diſcours, craint du chaſte Lecteur,
Ne ſe ſentoit des lieux où fréquentoit l'Auteur. »

Il mourut à l'âge de quarante ans, uſé par

par ſes débauches ; on lui a fait cette épitaphe, qui, dit-on, le peint au naturel :

« J'ai vécu ſans nul penſement,
Me laiſſant aller doucement
A la bonne loi naturelle,
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna ſonger à moi,
Qui ne ſongeai jamais à elle. »

« *François-Séraphin Régnier*, ſurnommé *Deſmarets*, naquit à Paris en 1632, d'une famille *noble*, originaire de la Saintonge.

Il fit ſa Philoſophie avec diſtinction dans le Collége de *Montaigu ;* il n'avoit que quinze ans quand il traduiſit en vers burleſques la *Batrachomyomachie d'Homere*, ce qui parût un prodige. *Le Duc de Crequi*, charmé de ſon eſprit, le mena avec lui à Rome en 1662. Il profita de ce voyage pour apprendre *la Langue Italienne*, dans laquelle il fit des vers dignes *de Pétrarque*. L'Académie *de la Cruſca de Florence* prit une de ſes Odes pour une production *de l'Amant de Laure*, & déſabuſée, elle ne ſe

vengea de ſon erreur qu'en accordant une place à celui qui l'avoit cauſée. Ce fut en l'année 1667 qu'il devint membre de cette Académie, & en 1670 l'*Académie Françoiſe* lui fit le même honneur.

En 1684 il fut nommé *Secrétaire* de cette Compagnie à la place de *Mezerai*; il étoit Académicien fort zélé; il ſe ſignala dans les démêlés de l'Académie contre *Furetiere*, & compoſa preſque tous les Mémoires qui parurent au nom de ce Corps.

Ses ouvrages les plus célébres ſont une traduction en vers Italiens des Odes d'*Anacréon*, des Poéſies *Françoiſes*, *Latines*, *Italiennes* & *Eſpagnoles*, une traduction *de la Perfection chrétienne de Rodrigues*, une traduction des deux livres de *la Divination de Cicéron*; l'hiſtoire des démêlés *de la France avec la Cour de Rome*, *au ſujet de l'affaire des Corſes*.

L'Abbé Régnier eut pluſieurs bénéfices, entr'autres l'Abbaye *de S. Lâon de Thouars*; on prétend qu'il auroit été *Evêque*, ſi ce

n'eſt ſa traduction d'une ſcène voluptueuſe du *Paſtor fido ;* il eſt mort à Paris en 1713, à l'âge de *quatre-vingt-un ans.* »

Que dis-tu maintenant de cette autre piéce ? examines-bien, je te prie, & porte ton jugement avant de lire la fin de ma lettre.

Epître à une jeune Demoiſelle.

« J'ai des conſeils à vous donner :
Ce n'eſt pas le moyen de plaire,
Iris, on ne divertit guère
Quand on ne fait que raiſonner.

Auſſi j'aurois gardé ſagement le ſilence,
Ou vous n'auriez de moi que de vaines chanſons,
Si je n'avois connu qu'une heureuſe naiſſance
Avoit dans votre cœur prévenu mes leçons.
Souffrez donc que ces vers aident à vous conduire
En cet âge charmant dont vous allez jouir,
Aſſez d'autres, ſans moi, voudront vous réjouir,
Mais peu ſe chargeront du ſoin de vous inſtruire.

Commencez aujourd'hui le cours
D'une longue ſuite d'années,
Eſpérez en croiſſant d'heureuſes deſtinées,
Et qu'une *belle humeur* anime vos beaux jours.
Il ſied mal à vingt ans d'être triſte & rêveuſe
Mais n'accordez à vos deſirs
Si vous avez deſſein d'être long-tems heureu ſe,
Que ce que la Nature a d'innocens plaiſirs.

Vous n'avez pas beſoin, Iris, que je m'arrête
A vous montrer quelle eſt cette ſévere loi,
Qui vous commande d'être honnête;
Le ſang dont vous ſortez le fera mieux que moi.

Cet ordre ſouverain n'admet point de diſpenſes,
Et l'honneur en eſt ſi jaloux,
Que ſur les moindres apparences
Ce juge rigoureux prononce contre vous.
Fuyez dans vos diſcours *l'enflure & la baſſeſſe*,
Qu'ainſi qu'en vos habits rien n'y ſoit affecté,
Qu'une *noble ſimplicité*
En faſſe l'ornement, la grace & la tieheſſe.

Celles dont la témérité,
De termes trop ſavans parent leur éloquence,
Au lieu de montrer leur ſcience
Ne montrent que leur vanité.

Evitez *la plaiſanterie*
Dont les traits médiſans perçent juſqu'au cœur,
Et pour réjouir l'auditeur
Ne faites point de taillerie
Qui puiſſe bleſſer ſon honneur.

Si vos paroles prononcées
Sont l'image de vos penſées,
Voici, ſans vous flatter d'un traitement trop doux,
Ce que des têtes ſenſées
Sur des pareils diſcours doivent juger de vous.

Qu'une ſévere contenance
Ne condamne jamais la modeſte licence
Des propos que vous entendrez.

Aux bons mots que l'on dit joignez plutôt les vôtres,
Mais faites, quand vous en direz,
Que les gens que vous raillerez
Puiſſent rire comme les autres.

Qui ſouffre l'*aſſiduité*
De l'amant qu'a fait ſa beauté,
Envain auprès de lui veut paſſer pour cruelle,
Un homme qui ſe voit d'une femme écouté,
Semble devoir eſpérer d'elle.

N'accoutumez pas votre cœur,
Séduit par la vertu de l'objet qui le tente,
A s'attendrir par la douceur
Même d'une amitié qui peut être innocente;
L'honneur dans ce commerce eſt fort mal aſſuré,
Ne vous y laiſſez point ſurprendre,
Un ami ſi ſage & ſi tendre
Eſt bien plus dangereux qu'un amant déclaré.

Je ne défends pas à la prude
De prendre un peu de ſoin de ce qu'elle a d'attraits;
Ce ſeroit une ingratitude
De négliger les dons que le Ciel nous a faits;
Mais ſi vous prétendez qu'on vous eſtime ſage,
Apprenez que le trop grand ſoin
De conſerver cet avantage
Eſt un infaillible témoin
Qui prouve qu'on en fait quelque galant uſage.

Celui qui, ſans diſcernement,
Adreſſe à tous venans les louanges qu'il donne,
Fait grand tort à ſon jugement
Et ne fait honneur à perſonne;

Mais auſſi d'un cœur inhumain
N'allez point inſulter aux foibleſſes des autres,
Et que les défauts du prochain
Vous donnent ſeulement du dégoût pour les vôtres.

Ne diſputez jamais avec trop de chaleur;
Mais jugeant de ſang-froid, & du pour & du contre,
Si vous vous trompez par malheur,
Loin de ſoutenir votre erreur
Laiſſez-vous vaincre en ce rencontre,
Et par un beau retour plein de ſincérité,
Revenez à la vérité,
Qui que ce ſoit qui vous la montre.

Il ne faut point chercher à voir
Les intérêts cachés d'une intrigue ſecrette,
Quand on eſt curieuſe, & qu'on veut tout ſavoir,
On eſt sûrement indiſcrette;
Si le ſecret vous eſt malgré vous révélé,
Cachez-le avec un tel ſilence,
Même à celui dont l'imprudence
Vous en a fait la confidence,
Qu'il doute quelquefois s'il vous en a parlé.

Celle qui ſouffre en ſa préſence
Qu'on vante en elle des appas
Ou des vertus qu'elle n'a pas,
N'eſt qu'une idole qu'on encenſe;
Une juſte louange a de quoi nous charmer,
Mais un eſprit bien fait doit prendre
Bien moins de plaiſir à l'entendre
Que de peine à la mériter.

La mode eſt un tyran dont rien ne nous délivre,
A ſon bizarre goût il faut s'accommoder ;
Mais ſous ſes folles loix étant forcé de vivre,
Le ſage n'eſt jamais *le premier à la ſuivre*,
Ni le dernier à la garder. »

Voilà ſans doute une morale excellente ; mais que dis-tu du ſtyle ? . . . . crois-tu le reconnoître ? crois-tu que ce ſoit de l'abbé *Régnier ?* . . . . je ne veux point te tenir plus long-tems en ſuſpens, cette derniere piéce eſt *de Pavillon.*

Nous avons deux Auteurs de ce nom, l'*Oncle* & le *Neveu.*

« *Nicolas Pavillon*, fils d'*Etienne*, *Correcteur en la Chambre des Comptes*, petit-fils de *Nicolas*, *ſavant Avocat au Parlement de Paris*, naquit en 1597.

Vincent-de-Paule, Inſtituteur des Miſſions, ſous la direction duquel il s'étoit mis, connut ſes talens, & les employa ; il le mit à la tête *des aſſemblées & des conférences des jeunes Eccléſiaſtiques ;* la réputation de ſon zele, de ſes vertus & de ſes talens pour la Chaire, parvint *au Cardinal de Richelieu*,

qui le fit nommer *Evêque d'Aleth.* L'ignorance & le vice, deux fléaux également funeſtes, ſuites des guerres civiles & de la négligence des Paſteurs, régnoient depuis long-tems dans ce Dioceſe; le nouvel Evêque travailla avec une ardeur infatigable à l'inſtruction & à la réforme, tant de ſon Clergé que de ſes Ouailles; il augmenta le nombre des écoles pour les filles & les garçons; il forma lui-même des Maîtres & des Maîtreſſes, il leur donna des inſtructions & des exemples.

La vivacité de ſon zele lui fit des ennemis; on porta contre lui les plaintes les plus graves; le Roi nomma des Commiſſaires, & ces Magiſtrats, après le plus mûr examen, rendirent juſtice à l'innocence de l'illuſtre Evêque.

Les querelles *du Formulaire* vinrent encore troubler ſa tranquillité; il ſe déclara contre ceux qui le ſignoient, & cette démarche prévint Louis XIV contre lui. Ce Monarque fut encore plus irrité lorſque l'Evêque d'Aleth

refuſa de ſe ſoumettre *au droit de Régale ;* il mourut dans la diſgrace en 1667, âgé de plus de *quatre-vingt ans.*

On a dit de lui qu'il étoit en chaire *un autre S. Paul*, à l'autel *un autre Baſile*, avec le Prince *un autre Ambroiſe*, envers les Pauvres *un autre Nicolas.*

On a de lui *un Rituel à l'uſage du Dioceſe d'Aleth, des Ordonnances & des Statuts ſynodaux.*

Etienne Pavillon, neveu du précédent, né à Paris en 1592, fut membre *de l'Académie Françoiſe & de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres ;* il ſe diſtingua d'abord en qualité d'*Avocat-Général au Parlement de Metz ;* l'amour du repos, la foibleſſe de ſa ſanté le retirerent bientôt de cette carriere pénible ; il ſe livra dans un doux loiſir aux charmes de la Poéſie.

Louis XIV lui donna une penſion de deux mille livres. Madame *de Ponchartrain*, en lui envoyant le brevet, lui fit dire *que ce n'étoit qu'en attendant* . . . . Pavillon,

alors très-malade, fit répondre à cette dame que *ſi elle vouloit lui faire du bien il falloit qu'elle ſe dépêchât.*

La douceur de ſes mœurs, la gaieté de ſon caractere lui firent beaucoup d'amis; ſa taille avantageuſe, ſa figure noble, un certain air de gravité lui donnoient quelque choſe d'impoſant.

Lorſqu'il fut aſſiégé des douleurs de la goutte, ſon fauteuil fut entouré par pluſieurs perſonnes, diſtinguées par leur naiſſance & par leur mérite; comme ſa tête étoit ſaine & libre, il fourniſſoit beaucoup à la converſation, quelquefois il décidoit en maître, mais ſans morgue & ſans pédanterie, & quoiqu'il parlât facilement, & ſur toutes ſortes de matieres, il ne faiſoit pas étalage de ſavoir.

Il mourut en 1705, âgé de ſoixante-quinze ans; ſes Poéſies forment deux petits volumes *in*-12; il a travaillé, dit-on, dans le goût *de Voiture*, & ſurpaſſé ſon modele. »

Voilà, mon ami, quel eſt l'Auteur des derniers vers que je viens de te rapporter; décides maintenant entre *Régnier* & *Pavillon*, lis la piéce ſuivante, & juges *lequel des deux* en eſt l'auteur?

« D'une architecture
Du tems jadis
La ſage Nature
M'a fait un logis
Que j'ai d'elle à ferme
Sans clauſe & ſans terme;
Au moindre beſoin,
Long-tems de ſa grace
Elle a pris le ſoin,
Sans que j'y ſongeaſſe,
De me tout fournir.
Pour l'entretenir.
Mais elle commence
D'y laiſſer aller
Tout en décadence
Sans plus s'en mêler,
Et, loin d'y rien faire,
Ne ſonge au contraire
Qu'à le démeubler;
Car où ſont allées
Ces dents ſi perlées?
Où ſont déſormais
Ces cheveux épais,
Ma grande parure,

Qui, ſi noirs, ſi beaux,
Flottoient par anneaux
Juſqu'à la ceinture.
Qu'eſt-ce enfin que j'ai
De tout l'équipage
Du jeune & bel âge?
Tout a pris congé
Pour un long voyage,
Et me dit qu'il faut
M'apprêter bientôt
A plier bagage.
A la vérité,
Ce n'eſt pas la traite
Dont je m'inquiéte,
Bien ou mal monté
Elle eſt bientôt faite,
L'important de tout
C'eſt le gîte au bout. »

Voilà des vers moraux; mais, je ne ſais, la moralité de nos Poëtes François n'inſpire pas le même ſombre que celle des Poëtes Anglois.

Auſſi je ſuis tout différent, tu dois trouver ma lettre plus leſte, plus gaie, je ſuis comme un malade revenu d'une convulſion violente, la nature fortement ébranlée en a repris ſon énergie.

Ainſi je ſuis encore malade, mon amour

eſt loin d'être éteint, mais l'impreſſion en eſt moins douloureuſe & ſemble s'affoiblir; je vois d'un œil plus ſerein la diſtance qui me ſépare, & je commence à croire qu'en effet l'abſence pourra changer, ou du moins amortir mes ſentimens.

Adieu, mon ami, nous avons demain ici ce qu'on appelle la *Kermeſſe*, on m'en fait un grand récit, tout Dunkerque eſt en mouvement, je te rendrai compte de tout ce qu'on ſe propoſe de me faire voir.

LETTRE VI.

Dunkerque, 27 *Juin* 1757.

JE me hâte, mon ami, de t'écrire tandis que ma mémoire eſt encore fraîche, & que les objets ſont pour-ainſi-dire ſous mes yeux.

On appelle ici *Kermeſſe*, ou *Ducaſſe*, la fête de la Ville. Dunkerque n'a qu'*une ſeule Paroiſſe*, ſous l'invocation de *S. Eloi*, & cependant je ne ſais par quelle raiſon *S. Jean-Baptiſte* eſt le Patron de la Ville.

Ce jour eſt un grand jour pour Dunkerque & pour les Villes voiſines, les rues regorgent de monde ; on prétend que la moitié a couché la veille *dans les rues mêmes*, ſur les caves & ſur les bancs.

Cette affluence eſt occaſionnée par ce qu'on appelle *les Folies ;* on dit qu'elles coûtent à l'Hôtel-de-Ville *douze à quinze mille liv.*, & que les préparatifs exigent *trois mois de travail.*

Ces Folies ſont une proceſſion de chars de triomphe, de Géants, de Géantes, de Dauphins, de Sauvages & autres objets ſemblables. La ſolemnité commence par *une grand'Meſſe*, qui ſe célébre avec grande pompe à l'Egliſe paroiſſiale; *l'abbé de Bergues Saint-Vinox*, *Curé primitif*, vient lui-même officier.

Après la meſſe, on déjeûne en grand appareil chez *le Curé de Dunkerque*, & à ce déjeûner ſe trouvent les perſonnes les plus notables de la Ville.

Enfin, entre *onze heures & midi* on ſe met en marche, & la proceſſion commence.

Des hommes habillés *en diables* font la police, forcent le monde de ſe ranger, & de livrer paſſage; les gens honnêtes ſont aux fenêtres, le peuple eſt dans la rue.

A la tête de tout marchent les *trois* Confrairies de Dunkerque, *Sainte Barbe*, *Saint Sébaſtien* & *Saint Georges*.

Les Confreres *de Sainte Barbe* ont tous *un habit rouge*, *les paremens*, *la veſte* &

la culotte noirs, ils portent des flambeaux.

Les Confreres de *Saint Sébaſtien* ſont en *habit & culotte rouge*, *les paremens & la veſte jaune ;* ils portent auſſi des flambeaux.

Les Confreres *de Saint Georges* ont *habit & culotte d'écarlate*, *les paremens & la veſte de moire blanche*, *les boutons d'or ;* ils portent l'*épée nue ;* au milieu de la file, l'un d'eux *à cheval* porte l'*étendard de Saint George ;* il caracole devant les maiſons les plus apparentes : ſon adreſſe conſiſte à faire paſſer & repaſſer ſon étendard ſous le ventre de ſon cheval.

Viennent enſuite *les différens Ordres religieux*, puis les différentes bannieres de la Paroiſſe, au nombre de *neuf*, toutes très-riches, le Clergé de la Paroiſſe, & finalement *le Saint Sacrement*, porté par l'abbé de Bergues ſous *un dais de moire bleue*, *à bâtons d'argent enrichi de pierres précieuſes.*

A la ſuite du Dais marchent les Officiers municipaux en robe de ſoie noire.

Le Dais & le Clergé ſont entourés &

ſuivis de cent Grenadiers, les armes hautes.

Je croyois la proceſſion finie; mais elle étoit à peine commencée.

A une demi-heure environ de diſtance ſuivent ce qu'on appelle *les Folies.*

Un premier char de triomphe attelé de huit chevaux galamment caparaçonnés, repréſente, dit-on, *les joies de Dunkerque*, & fait entendre une muſique aſſez harmonieuſe.

Le ſecond char s'appelle le char *du Dauphin.* Un jeune homme, décoré de tous les attributs du Dauphin de France, eſt aſſis au haut du char, & dans le bas ſont douze à quinze jeunes gens très-proprement mis qui ſont cenſés former ſa cour; ce char a auſſi des violons, & on exécute des eſpéces de ballets devant les principales maiſons.

En avant de ce char ſont vingt-quatre jeunes gens enfermés juſqu'à mi-corps dans *des dauphins de carton*, & armés *de lances* avec leſquelles ils font *des joutes* pendant qu'on danſe dans le char.

En avant des deux chars ſont auſſi *des hommes habillés en blanc, armés de très-longues perches garnies en fleurs ;* ils les portent *en l'air*, le bout appuyé ſur une ceinture qu'ils ont à cet effet autour du corps; le talent eſt de les *agiter aſſez fortement pour qu'elles ſe caſſent*, ils exécutent auſſi pluſieurs danſes.

Le troiſieme char s'appelle *le char de la Reine ;* une jolie fille ſuperbement parée eſt au haut du char, au bas eſt *ſa Cour*, laquelle de tems en tems ſe leve & exécute des danſes.

Le quatrieme char s'appelle *le char du Roi*, c'eſt même repréſentation que dans le char du Dauphin.

Le cinquieme char s'appelle *le Paradis :* ce char, au lieu d'être ouvert comme les autres, eſt abſolument fermé de *banderoles blanches, mêlées de rouge & de bleu* en-dedans, leſquelles ſont des bancs ſur leſquels ſont aſſis en amphithéâtre tout autour du char ſoixante à quatre-vingt jeunes gens,

tous habillés en blanc, qui marient leurs voix au ſon des inſtrumens.

Le ſixieme char s'appelle *les Sauvages :* ce ſont des hommes habillés d'une toile couleur de chair, ſur laquelle ſont attachées des feuilles d'arbres, le char même n'eſt enrichi que de feuillages ; ils ſont armés de ſeringues, & diſtribuent à leur gré *de l'eau* ſur les curieux ; ils exécutent auſſi pluſieurs danſes.

Le ſeptieme char s'appelle *l'Enfer :* il eſt de forme rotonde comme le Paradis, garni tout autour d'hommes habillés *en Diables*, & tout au haut ſe trouve *un foyer* que les Diables attiſent, & dont de tems en tems ils font jaillir des flammes.

En avant de ce dernier char eſt un homme habillé en *femme*, qu'on appelle *Proſerpine ;* il eſt armé de *deux bouquets*, l'un très-beau, très-odoriférant, l'autre rempli *d'épingles ou d'épines ;* la Déeſſe préſente le premier bouquet à tous ceux qui deſirent le ſentir ; l'adreſſe conſiſte à *ſubſtituer habi-*

lement le ſecond bouquet, & le porter bruſquement au viſage; il en réſulte quelquefois des égratignures aſſez vives qui font rire les ſpectateurs; mais, ſelon moi, la plaiſanterie eſt un peu cruelle; tu préſumes bien qu'elle n'eſt permiſe qu'à l'égard *des gens du peuple*, qu'elle n'a lieu que vis-à-vis *des lourdauts*, mais enfin un ruſte peut ſe fâcher, & la fête pourroit devenir ſanglante.

A la ſuite de ce char marche un homme ſeul, habillé auſſi *en diable*, portant pour couronne une eſpece de réchaud, & traînant un long croc de fer; on dit que c'eſt *Lucifer:* les différens Diables répandus le long de la proceſſion viennent alternativement prendre ſes ordres, & forment quelquefois des danſes.

Après les Diables, & à quelque diſtance, viennent *douze Pages*, enterrés dans des bonnets d'une hauteur exceſſive, ce qui les fait paroître des *Nains*.

Paroît enfin *le Géant*, qu'on nomme *Papa-Reuss*: c'eſt une repréſentation d'o-

ſier de la hauteur de *douze pieds*, habillé de bleu avec des galons d'or ; portée par douze hommes qui la font mouvoir à leur gré ; la figure danſe, fait la revérence, & même incline la tête : ce qui m'a le plus frappé c'eſt *un enfant* qu'elle porte dans ſa poche à la hauteur de *huit à neuf pieds ;* l'enfant paroît néanmoins très-aſſuré, crie de toutes ſes forces *papa*, prend & mange tous les comeſtibles qui lui ſont offerts des fenêtres.

Après le Géant vient *la Géante*, que l'on dit ſa fille, & qu'on appelle *Gentille ;* elle eſt également d'oſier, mais un peu moins haute ; elle eſt habillée en couleur de roſe ; ſon viſage eſt bien coloré, préſente la face d'une jolie femme ; cinq Pages portent ſa queue, ſix Femmes-de-chambre l'accompagnent, huit Violons marchent devant elle.

Douze Gardes armés de pertuiſannes ferment la marche, & terminent la proceſſion.

Voilà, mon cher ami, ce qu'on appelle *les Folies ;* elles conſomment à-peu-près trois heures à voir paſſer, attendu les pauſes

qu'elles font, les danſes, les joûtes dont elles ſont entremêlées.

Tu demandes peut-être ce qu'on peut faire pendant un eſpace de tems auſſi conſidérable ? on cauſe, on rit, on boit d'excellent vin de Grave, on mange des *coukes*, du jambon, des langues fumées.

Des coukes ſont des eſpeces de gâteaux compoſés *de la fine fleur de froment pétrie avec de l'eau, du beurre, des œufs & des raiſins de Corinthe :* on coupe le gâteau par piéces ou ruelles ſur leſquelles on étend du beurre frais ; on joint deux piéces enſemble les mettant l'une ſur l'autre, & cela forme ce qu'on appelle ici *des tartines.*

Je t'aſſure que le mets n'eſt pas déſagréable, & ſe laiſſe fort bien manger ; les friands mettent entre les deux piéces *des tranches très-fines de jambon ou de langues fumées.*

J'étois comme toi, je n'avois point d'abord grande idée d'un tel mélange ; mais, ſoit appétit, ſoit bonté réelle du mets,

après m'être d'abord fait prier, le goût m'eſt venu, j'ai mangé beaucoup, & beaucoup, tellement même, que lorſqu'à cinq heures je me ſuis mis à table, je me ſuis trouvé, comme les autres Convives, raſſaſié, & ne pouvant toucher d'aucuns plats.

J'ai été le lendemain voir au magaſin les chars de triomphe; on les laiſſe ordinairement quinze jours expoſés à la curioſité publique; j'ai trouvé leur conſtruction très-ingénieuſe, & très-bien conçue.

Au total, ces Folies me paroiſſent bien imaginées, elles ſont pour Dunkerque & pour les Villes d'alentour une très-grande fête, fête en elle-même très-innocente, & qui procure au peuple un délaſſement agréable.

Les honnêtes gens partagent eux-mêmes le plaiſir, & le jour que les Folies marchent, on n'a beſoin ni de cartes ni de livres; toute la journée eſt remplie, d'abord à attendre, puis à voir, & enſuite à parler de ce qu'on a vu.

L'affluence du monde qui peuple les rues forme elle-même un ſpectacle, la variété des perſonnages, l'eſpéce d'inquiétude dont ils ſont animés, leur différent maintien, leurs propos ſouvent ſinguliers, tout fait tableau, tout occupe & amuſe.

Le ſeul inconvénient que je trouve, c'eſt que cette fête coûte, dit-on, *douze à quinze mille livres* à l'Hôtel-de-Ville; les revenus d'une Ville me paroiſſent trop précieux pour les employer à des objets futiles; &, ſelon moi, ne doivent ſe dépenſer que dans la vue d'un avantage réel & durable.

Mon hôte, à qui j'ai communiqué cette réflexion, prétend que l'Hôtel-de-Ville eſt indemniſé au moyen du droit dont il jouit, qui s'appelle *acciſe*, & qui conſiſte dans *le privilége excluſif de la vente des boiſſons*; il prétend que la veille, le jour, le lendemain, la vente eſt aſſez conſidérable pour fournir aux frais de la fête.

Cette donnée me paroît forte, mais enfin c'eſt l'opinion répandue parmi preſque tous les

les Citoyens, il faut qu'elle ait quelque réalité.

Adieu, mon ami, bénis l'eſpéce de diſtraction dont je jouis, c'eſt à tes conſeils, c'eſt à ton amitié que je devrois ma quiétude; je t'embraſſe tendrement, je ſouhaite beaucoup que tes affaires te permettent enfin de venir me joindre, que nous puiſſions enſemble viſiter *la Flandre*, & raiſonner à loiſir ſur les mœurs & les uſages *des Flamands*.

LETTRE VII.

Dunkerque, 10 *Juillet* 1757.

MON ami, je te fais compliment, les derniers vers ſont en effet *de Régnier*, chaque Poëte a ſa touche, je reconnois ton diſcernement.

Je ſuis fâché de n'être point également de ton avis par rapport *à la proceſſion* dont je t'ai rendu compte; tu dis que *c'eſt tems & argent perdus*, mais chaque pays a ſes mœurs, ſes uſages, il ne faut point les blâmer ſans bien les connoître.

D'ailleurs n'avions-nous pas autrefois en France *la fête des Fous & la fête des Innocens.*

La fête des Fous étoit *une réjouiſſance* que les Clercs, les Diacres & même les Prêtres faiſoient dans les égliſes pendant *l'office divin*, un certain jour depuis *les fêtes*

de Noël juſqu'à celle *des Rois*, & principalement *le premier jour de l'an*, pourquoi elle étoit auſſi appellée *la fête des Calendes.* »

La lettre circulaire des Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, envoyée l'an 1444 à tous les Prélats de France pour abolir cette fête, porte : « que les Clercs & les Prêtres créoient un Evêque ou un Pape, qu'on appelloit *l'Evêque ou le Pape des Fous*, qu'ils entroient dans l'égliſe *maſqués*, avec des habits de *Bouffons* & même *de femmes*, qu'ils *danſoient* dans la nef & dans le chœur, chantant *des chanſons diſſolues*, qu'ils mangeoient de la viande *ſur le bord de l'autel*, proche le Prêtre qui célébroit le ſaint ſacrifice, qu'ils jouoient *aux dés*, qu'ils parfumoient l'autel *de la fumée de vieux cuirs*, qu'ils faiſoient brûler dans leurs encenſoirs, qu'ils ſe livroient enfin à tous les excès d'une joie folle & indiſcrete. »

La fête des Innocens étoit une autre réjouiſſance qui ſe célébroit, notamment dans *les Monaſteres*, la veille ou le jour *des Innocens*.

« Ce jour *les Religieux* n'alloient point au chœur, les *freres lais* occupoient leurs places, ils ſe revêtoient *d'ornemens ſacerdotaux*, mais tournés à *l'envers*; ils faiſoient ſemblant de célébrer *l'office*, mais marmottant ſeulement des mots confus, & de tems en tems pouſſant des cris avec des contorſions ſingulieres.

Nous avions encore *à Rouen* la fête *des Anes*, qui ſe célébroit ordinairement dans *l'égliſe Cathédrale* le jour de *Noël.*

Certains Eccléſiaſtiques choiſis repréſentoient *les Prophètes de l'Ancien-Teſtament*, qui ont prédit la naiſſance du Meſſie; *Balaam* même étoit repréſenté *monté ſur une âneſſe*, & c'eſt de-là que la fête avoit pris ſon nom.

On repréſentoit auſſi *Zacharie*, *ſainte Eliſabeth*, *ſaint Jean-Baptiſte*, *ſaint Siméon*, *la Sibille Erithrée*, *Virgile*, *à cauſe de ſon Eglogue*, Sicilides muſæ, *le roi Nabuchodonoſor*, & les *trois Enfans de la fournaiſe.*

La proceſſion s'arrangeoit *dans le cloître*, entroit enſuite en ordre *dans l'égliſe*, s'arrêtoit entre *un nombre de perſonnes* qui étoient rangées des deux côtés pour marquer *les Juifs & les Gentils;* alors les Chantres ayant dit quelques paroles *aux Gentils & aux Juifs*, appelloient *les Prophètes* l'un après l'autre, qui prononçoient *chacun* un paſſage concernant *le Meſſie;* ceux qui faiſoient *les autres perſonnages* s'avançoient en leurs rangs, *les Chantres* leur faiſant la demande, & chantant des verſets qui ſe rapportoient *aux Juifs & aux Gentils.* On repréſentoit enſuite *le miracle de la fournaiſe;* on faiſoit parler Nabuchodonoſor, & enfin *la Sibille* venoit la derniere, puis *tous les Prophètes & tout le chœur chantoient un motet*, par où finiſſoit la cérémonie. »

Ces trois fêtes ont été ſupprimées, à cauſe *du mélange du ſacré & du prophane*, à cauſe qu'elles dégénéroient en véritables impiétés; mais *la proceſſion de Dunkerque* n'offre rien de pareil.

La Proceſſion ſacrée, la proceſſion *du Saint-Sacrement* ſort *la premiere*, elle ſe fait avec la décence & l'appareil qui doivent accompagner ces ſortes de cérémonies.

Les Folies marchent long-tems après, c'eſt une ſeconde proceſſion abſolument diſtincte de la premiere ; le Peuple *de Dunkerque* rend d'abord hommage *à Dieu*, ne ſe livre qu'enſuite à la joie, ce qui n'a rien d'incompatible.

N'avons-nous pas encore *à Montpellier* la fête *du Perroquet ?* On prétend qu'elle a été établie par *les Rois de Majorque*, qui étoient alors Seigneurs de Montpellier ; elle ſe célebre tous les ans au commencement du mois de Mai.

« Elle s'exécute *par une Confrairie* dont le chef s'appelle *Capitaine*, & a ſous lui pluſieurs Officiers.

Douze Tambours, vêtus de verd, ſuivis de *ſix Hauts-bois* commencent la cérémonie ; après eux marche *un grand homme* couvert d'une caſaque verte, chargée ſur le der-

rière *d'un Cupidon en broderie d'or :* cet homme porte au bout d'un bâton *un Perroquet figuré en bois ;* il eſt accompagné de *pluſieurs jeunes gens en habit de toile d'argent*, repréſentant *des Amours armés d'un arc & de fléches ;* enſuite paroît *le Roi de la fête*, (c'eſt-à-dire celui qui a abattu le Perroquet l'année précédente) précédé *de Trompettes & de Violons :* ce Roi eſt au milieu *du Capitaine & du Lieutenant*, & après eux marchent *les Conſeillers de la fête*, qui ne ſont diſtingués des *autres Confreres* que par leur rang, ayant d'ailleurs comme eux *l'épée au côté*, *une fléche à la main.*

Arrivés au lieu de l'exercice, les Confreres ſe rangent en cercle, on éléve le Perroquet au haut *d'un mai*, chaque Confrere tire à ſon tour *trois fléches ;* celui qui abat le Perroquet eſt *le nouveau Roi* de la fête ; on le conduit en triomphe *à l'Hôtel-de-Ville*, où ſe donne un feſtin magnifique.

Cette fête annuelle attire *à Montpellier* une foule de curieux ; c'eſt également beau-

coup *de tems & d'argent perdus*, mais c'eſt une occaſion de plaiſir & de divertiſſement.

Les Folies de Dunkerque ſont à-peu-près même choſe ; *chaque pays, chaque guiſe ;* ne blâmons, mon ami, que ce qui eſt réellement blâmable ; les peines de la vie ſont ſi nombreuſes, ſi répétées, qu'il faut ſaiſir avec avidité toutes les occaſions de les adoucir, & de s'étourdir ſur ſes chagrins.

Je dis volontiers avec Rouſſeau :

« Que l'homme eſt bien durant ſa vie
Un parfait miroir de douleurs !
Dès qu'il reſpire, il pleure, il crie,
Il ſemble prévoir ſes malheurs.

Dans l'enfance toujours des pleurs,
Un Pédant, porteur de triſteſſe,
Des livres de toutes couleurs,
Des châtimens de toute eſpece.

L'ardente & fougueuſe jeuneſſe
Le met encor en pire état ;
Des Créanciers, une Maîtreſſe,
Le tourmentent comme un forçat.

Dans l'âge mûr autre combat,
L'ambition le ſollicite,
Richeſſes, dignités, éclat,
Soins de famille, tout l'agite.

Vieux, on le mépriſe, on l'évite,
Mauvaiſe humeur, infirmité,
Toux, gravelle, goutte, pituite
Aſſiegent ſa caducité.

Pour comble de calamité
Un Directeur s'en rend le maître;
Il meurt enfin peu regretté,
C'étoit bien la peine de naître. »

Hélas! j'approuve plus que perſonne la vérité de ces réflexions affligeantes; je ſuis encore au printems de ma vie, & déjà mille fois je l'ai maudite, je ne la ſupporte qu'avec regret & avec amertume; je m'efforce en-vain de graver dans mon eſprit, & de pratiquer la morale conſignée dans les vers ſuivans.

« Du bien que nous cherchons, la longue jouiſſance
Peut flatter, mais non pas contenter nos deſirs;
Quand un ſouhait finit, un autre recommence,
Un plaiſir ſert d'amorce à des nouveaux plaiſirs.

Le desir, qui d'un bien nous préſente l'idole,
Nous invite à goûter un tranquille bonheur,
Mais ſur autre objet auſſi-tôt il s'envole,
Et pour cet autre encor nous donne de l'ardeur.

La volonté, qui court où le deſir l'appelle,
Croit avoir du repos dans le bien deſiré
Quand elle entend la voix de ce guide infidele
Qui lui promet ailleurs un bonheur aſſuré.

Ainſi toujours errante, & toujours vagabonde,
Elle épuiſe ſa force en mille vains projets,
Et quand elle a goûté de tous les biens du monde,
Elle revient encor ſur les mêmes objets.

Mais s'ils ont eu d'abord de quoi la ſatisfaire,
Après ils n'ont plus rien digne de ſon amour;
Comme l'un après l'autre ils ſavent tous lui plaire,
Ils ſavent tous auſſi lui déplaire à leur tour.

Dès qu'un bien eſt préſent, il n'a rien qui contente,
De l'eſpoir du futur on ſe laiſſe flatter;
Notre eſprit ſe repaît d'une trompeuſe attente,
Et cherche en l'avenir de quoi s'inquiéter.

Mais s'il n'eſt point de bien pour qui l'on ne ſoupire,
Il n'eſt point de ſaiſons qui n'ait ſes mécontens:
Le *deſir*, dans ſon vaſte & rigoureux empire,
Comme tous les objets embraſſe tous les tems.

De notre premier âge il corrompt l'innocence,
L'enfant fait des ſouhaits qu'il ne peut exprimer;
Il demande des biens avec impatience
Avant qu'il ait appris comme il faut les nommer.

Il trouble le repos de nos belles années,
Le feu de la jeuneſſe en augmente l'ardeur;
Alors les paſſions à l'envi mutinées
Semblent être d'accord pour déchirer un cœur.

Le vieillard, dont les ans ont mûri la ſageſſe,
De ſes jeunes deſirs eſt encore agité,
Et tel qui réſiſtoit au feu de la jeuneſſe,
Eſt vaincu dans le froid de la caducité.

Quand on ſuit d'un deſir l'extrême violence,
Au but qu'on ſe propoſe on parvient rarement;
Pour devenir heureux un peu d'indifférence
A ſouvent plus d'effet qu'un grand empreſſement.

Le ſecret pour trouver le repos de la vie,
N'eſt pas de ſe conduire au gré de ſes deſirs;
Qui ſaura les régler & borner ſon envie,
Verra bientôt la fin de tous ſes déplaiſirs. »

Ces vers me plaiſent infiniment, je voudrois les graver dans ma mémoire, en faire la régle de ma conduite; mais je ne puis, mon mal eſt toujours le même.

Je me fais très-bien à l'air & à la vie de *Dunkerque*, ma ſanté s'affermit, mais mon cœur eſt toujours malade, les ſecouſſes ſeulement ſont moins violentes, j'ai beſoin que la main du tems confirme les effets de l'abſence.

On mange actuellement ici *un mets ſingulier*, qu'on court beaucoup parce qu'il eſt dans le tems de ſa primeur : c'eſt une eſpece de *Hareng ſalé ;* on l'appelle *Hareng-peck.* L'apprêt en eſt fort ſimple : *on le tire de la ſaumure, on le lave légérement, on l'écorche, & puis on le mange ;* il n'approche & ne voit point le feu.

Les uns le mangent *en ſalade* avec de l'huile & du vinaigre, comme nous mangeons quelquefois à Paris les *Anchois ;* les autres, & c'eſt le plus grand nombre, le mangent *avec des tartines ;* je crois t'avoir déjà marqué qu'on appelle ainſi *deux piéces coupées dans toute la longueur du pain, graiſſées de beurre, & enſuite repliées l'une ſur l'autre.*

J'avois d'abord une ſorte de répugnance à manger de cette ſorte de Hareng ; mais on m'en a dit tant de bien, on m'a tant aſſuré que c'eſt *un mets ſain*, quoique *ſalé*, je me ſuis enfin laiſſé tenter ; j'en ai d'abord mangé *en ſalade*, puis avec *des tar-*

tines ; je t'aſſure que c'eſt une fort bonne choſe ; on prétend, & je commence à le croire, qu'*en Hollande les Médecins vont en campagne quand le Hareng-peck arrive.*

A propos *de tartines*, tu ne ſaurois croire la conſommation qu'on en fait ici, c'eſt, pour-ainſi-dire, la nourriture habituelle : *le matin* à déjeûner on prend *le thé* ; & on ſert en même-tems *des tartines ; à midi*, au deſſert, on ſert toujours *du beurre*, & communément on fait *des tartines ;* ſur les *quatre à cinq heures du ſoir*, on ſert encore *le thé*, & en même tems *des tartines ;* enfin *le ſoir au ſouper* c'eſt même choſe qu'au dîner.

Heureuſement que *le beurre* eſt commun ; que la *Flandre* eſt un pays gras & fertile ; *les Servantes même, les Domeſtiques* ne ſavent pas manger *leur pain ſec*, il faut qu'il ſoit graiſſé *de beurre.*

On prétend ici que le meilleur eſt celui *de Dixmude ;* on l'eſtime comme nous eſtimons à Paris *le beurre de Bretagne.*

Dixmude eſt une petite ville aſſez agréable, dit-on, de *la Flandre-Autrichienne*, ſituée ſur *l'Yperlée*, à trois lieues *de Nieuport*, dix environ *de Dunkerque*; ſon territoire n'eſt pas bien conſidérable, & cependant nourrit une grande quantité *de Vaches*, qui rendent, dit-on, *un lait abondant & onctueux*, d'où provient ſans doute la meilleure qualité du beurre.

Ces jours derniers je me ſuis laiſſé entraîner *à la Tabagie*; ne vas pas t'effrayer du nom, c'eſt ainſi qu'on appelle les *Auberges Angloiſes*; on y mange *à la mode Angloiſe*, & tout ce que je trouve de bon, *c'eſt le Bœuf d'Angleterre cuit ſur le gril*; cette maniere de l'apprêter le fait manger dans ſon jus, & lui donne un goût exquis.

J'ai voulu voir par moi-même; & voici l'apprêt: « On prépare un feu très-ardent, on coupe une tranche de Bœuf de l'épaiſſeur de trois doigts, on la ſaupoudre de ſel & de poivre, on la poſe ſur le gril, un Homme ne la quitte pas, & avec deux

fourchettes la retourne perpétuellement d'un & d'autre côté; en trois ou quatre minutes la viande a ſa cuiſon, & au moment qu'on la met ſur l'aſſiette le jus ruiſſele, ce qui caractériſe qu'elle eſt au degré convenable. »

Ce que tu auras ſans doute peine à croire, dans l'une des chambres de cette Tabagie, ſur la muraille qui eſt blanche, ſe trouvent écrits en lettres rouges les vers ſuivans :

« Voici quelle eſt la vie heureuſe!
Ne point ſe livrer à l'accès
D'une paſſion amoureuſe,
N'avoir *ni Femme, ni Procès.*

Dans l'indépendance flatteuſe
Jouir d'un bien très-aſſuré
Sans apparence faſtueuſe.

Partager ſes jours à ſon gré
Entre le ſéjour de la ville
Et quelque retraite tranquille.

Avoir des amis, du moins un,
D'eſprit au-deſſus du commun,

D'une humeur facile, ingénue,
D'une probité bien connue.

Sur les affaires, les beſoins,
Peu de déſirs, peu de ſoins,
Etre content de ſa fortune.

D'une table ſaine & commune
Satisfaire ſon appétit.

Dormir ſept heures dans ſon lit,
Sans trouble & ſans inquiétude;
Ne ſe faire aucune habitude
Dont on puiſſe ſe repentir;
Ni n'acheter, ni ne bâtir,
Des ſots abjurer le commerce
Contre la fortune perverſe;
Avoir un cœur bien affermi,
Ne ſe faire aucun ennemi,
Et ne pouvoir haïr perſonne.

Voir tout ſans que rien nous étonne,
Se faire une ſuprême loi
D'être toujours maître de ſoi,
Mais n'outrer rien dans ſa morale.

Parler, agir tout uniment,
Conſerver une humeur égale.

Devoir à ſon tempérament
Une ſanté très-vigoureuſe
Que l'on ménage prudemment.

Loin de croire la mort affreuſe,
Y penſer, la voir s'approcher
Sans la craindre ni la chercher :
Voilà quelle eſt la vie heureuſe.

N'avoir ni Femme ni Procès : ce vers m'a ſingulièrement frappé, nous en avons converſé pendant tout le repas; je me ſuis rappellé un ancien Sonnet qui compare *les Femmes & les Procès*, nous avons couru chez un Libraire en faire la recherche, & le voici :

« La Femme & le Procès ſont deux choſes ſemblables;
L'une parle toujours, l'autre n'eſt ſans propos;
L'une aime à tracaſſer, l'autre hait le repos,
Tous deux ſont déguiſés, tous deux impitoyables.

Tous deux par beaux préſens ſe rendent favorables;
Tous deux les Supplians rongent juſques à l'os,
L'une eſt un profond gouffre, & l'autre eſt un chaos,
Où ſe brouille l'eſprit des hommes miſérables.

Tous deux, ſans rien donner, prennent de toutes mains,
Tous deux en peu de tems ruinent les humains,
L'une attiſe le feu, l'autre allume les flammes.

L'une aime les débats, & l'autre les diſcords,
Si Dieu doncques vouloit faire des beaux accords,
Il faudroit qu'aux *Procès* il mariât les *Femmes.* »

Cette Piéce eſt de *Paſſerat*, elle me paroît mauvaiſe, la comparaiſon n'eſt ni juſte, ni ſoutenue, ni ſuffiſamment développée ; j'aime beaucoup mieux ce Sonnet *de Saraſin* :

« Lorſqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle de ſon côté,
Dont bien nous prend ne lui fut pas cruelle.

Cher *Charleval*, alors en vérité
Je crois qu'il fut *une Femme fidelle* :
Mais comme quoi ne l'auroit-elle été ?
Elle n'avoit qu'un ſeul homme avec elle.

Or en cela nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,
Bien fait de corps, & d'eſprit agréable,
Elle aima mieux, pour s'*en faire conter* ;
Prêter l'oreille aux fleurettes du *Diable*,
Que d'être femme & *ne pas coqueter.* »

Mon ami, voilà bien *les Femmes!* je les reconnois, elles ſont toutes des dignes héritieres d'*Eve*, notre mere commune, & dans ce ſiécle, dans ce ſiécle pervers, elles ſe deguiſent moins, leur vice originaire ſe manifeſte & ſe développe dans toute ſon étendue.

Ces vérités ſont peu conſolantes, elles ſemblent néanmoins ſoulager l'ennui qui me conſume, & mon infortune me paroît moindre pour être auſſi ancienne que le monde, pour être en général le lot de tous les hommes.

Adieu, mon ami; continue à fuir toujours *les Femmes & les Procès*, n'ayons d'attachement que l'un pour l'autre, & qne la main bienfaiſante de l'amitié eſſuie les pleurs de l'amour.

LETTRE VIII.

Dunkerque, ce 29 Juillet 1757.

JE me ſuis enfin procuré des notions ſur *l'Angleterre*, je me hâte de te les faire paſſer.

On peut aller de Dunkerque *à Douvres*, mais nous n'avons point ici de *Paquebot*, il faut ſe ſervir *des Smogleurs* ou des *Caboteurs*; les uns ſont des *très-petits bateaux*, qui paſſent en contrebande les eaux-de-vie & les vins de France; les autres ſont des très-petits navires, chargés ordinairement *de charbon*; le paſſage n'eſt agréable ni avec les uns, ni avec les autres.

Le parti le plus ſimple & le plus ſage, c'eſt de ſe rendre *à Calais*, qui n'eſt qu'à dix lieues de Dunkerque.

Toutes les ſemaines, en tems de paix, *deux Paquebots* arrivent *à Calais*, ſavoir

les mardi & vendredi, & repartent pour *Douvres les mercredi & ſamedi.*

Outre ces Paquebots, on trouve encore à Calais *des bâtimens de paſſage ou de tranſport*, appropriés uniquement à cet effet, & toujours prêts à partir auſſi-tôt qu'ils ont leur chargement.

Le prix n'eſt pas bien conſidérable : on paye *douze francs par tête*, lorſqu'on veut prendre place dans la chambre, & *cent ſols* ſeulement, lorſqu'on veut demeurer ſur le pont, & n'avoir pour refuge que les cabanes de l'équipage.

La ſeule différence entre les premiers & les derniers bâtimens, c'eſt que les *Paquebots* ſont les ſeuls qui puiſſent ſe charger *de lettres cachetées.*

Lorſque le vent eſt favorable, le trajet ſe fait en *ſix à ſept heures.*

Lorſqu'on veut conſerver ſes équipages, il faut donner le *pour-boire* aux Matelots ; c'eſt ordinairement *un écu de trois livres.*

Tous les Paſſagers ſont obligés de ſe

rendre *à la Douane*, & de laiſſer viſiter leurs malles.

On trouve à *Douvres* pluſieurs Auberges paſſables où l'on eſt traité convenablement; la dépenſe monte ordinairement *de douze à quinze ſchellings*.

Lorſqu'on eſt *ſeul*, il faut prendre *la Diligence*; elle part ſur le minuit, elle ne coûte que *vingt ſchellings*, mais les malles & valiſes payent *quatre ſols par livre*; lorſqu'on eſt *trois*, il en coûte meilleur marché de prendre *la Poſte*, c'eſt la voie la plus prompte & la moins chere; on paye *un ſchelling par mille*, on en compte ſoixante-dix de *Douvres à Londres*, ſavoir :

de Douvres à Cantorbéri . . .	15 milles.
de Cantorbéri à Sittingbourn .	13.
de Sittingbourn à Rocheſter . .	13.
de Rocheſter à Durfort	14.
de Durfort à Londres	15.
Total . .	70 milles.

Douvres eſt une petite Ville qui n'eſt importante que par ſon port, qui forme habituellement la communication de la France & de l'Angleterre.

Cantorbéry eſt la capitale du Comté *de Kent*, c'eſt une des plus célébres Villes d'Angleterre, quoiqu'elle ne ſoit pas des plus grandes; ſa ſituation eſt très-agréable, elle eſt diviſée en deux par une riviere; elle a ſur-tout trois à quatre belles rues; c'eſt le ſiége d'un *Archevêque*, lequel eſt en même tems *le Primat* du Royaume; cet Archevêque néanmoins réſide *à Lambeth*, vis-à-vis *Weſtminſter;* il a *une Cour de Juſtice*, compoſée de *trente Docteurs*, qui connoiſſent *des mariages*, *des promeſſes*, *des contrats*, & des appels des Sentences rendues par *les Juges des Evêques* dans l'étendue de la *Primatie de Cantorbéri.*

Sittingbourn eſt un gros Bourg, qui n'a rien de remarquable.

Rocheſter eſt une Ville du Comté de *Kent;* elle a un Evêque qui eſt ſuffragant

de Cantorbéri ; elle eſt ſituée vers l'embouchure de la riviere *de Medouai*, dans la Tamiſe, où la mer a un reflux de plus de deux toiſes, ce qui rend cette Ville conſidérable, & lui donne *un Port.* On cite *la Cathédrale* comme digne de remarque, à cauſe *des deux hautes tours* qui l'accompagnent. On cite auſſi *le pont* qui mene à cette Ville ; il eſt extraordinairement élevé entre deux rochers, & fermé de chaque côté par une baluſtrade de fer à hauteur d'appui ; enfin cette Ville eſt fameuſe par *ſes fromages.*

Durfort eſt une petite Ville qui n'a rien de remarquable.

Londres eſt la Capitale du Royaume, ou plutôt *des trois Royaumes.*

L'*Angleterre*, qu'on doit plutôt appeller *la Grande-Bretagne*, comprend, comme tu ſais, trois Royaumes, *l'Angleterre proprement dite*, *l'Ecoſſe* & *l'Irlande.*

L'Angleterre proprement dite compoſe cinquante-deux Comtés, vingt-cinq Cités ou

ou grandes Villes, dont, après Londres, les principales ſont *Yorck*, *Cantorbéri*, *Briſtol*, *Gloceſter*, *Cornouaille*, *Oxfort* & *Cambridge*; ſix cens quarante-un grands Bourgs, neuf mille ſept cens vingt-cinq Paroiſſes, deux Archevêchés, celui d'*Yorck* & celui de *Cantorbéri*; vingt-quatre Evêchés, qui ſont, ſavoir ſous la Métropole de Cantorbéri, *Londres*, *Wincheſter*, *Bath* & *Wels*, *Wolcheſter*, *Chiceſter*, *Saint-David*, *Eli*, *Briſtol*, *Norwick*, *Gloceſter*, *Conventri* & *Lichfield*, *Salisbury*, *Hereford*, *Péterboroug*, *Oxford*, *Rocheſter*, *Landaff*, *Lincoln*, *Saint-Aſaph*, *Exeſter*, & *Bangor*; & ſous la Métropole d'Yorck, *Durham*, *Carlile* & *Cheſter*, & deux Univerſités, l'une à *Cambridge*, l'autre à *Oxford*.

Du *Sud au Nord*, l'Angleterre s'étend depuis le quarante-neuvieme degré, cinquante-ſix minutes de latitude, juſqu'au cinquante-cinquieme degré, quarante-ſept minutes, ce qui donne *cent dix-ſept lieues*; & de l'*Oueſt à l'Eſt*, depuis le onzieme

degré, cinquante-deux minutes de longitude, juſqu'au dix-neuvieme degré quinze minutes, ce qui peut être évalué *à cent huit lieues ;* ſa plus grande étendue eſt de *cent vingt-quatre lieues*, ſa plus grande largeur de *cent huit lieues*, & dans les endroits les plus reſſerrés vers *le Nord*, de *vingt lieues ſeulement ;* ſa circonférence peut s'évaluer à *trois cens cinquante lieues*, & les cinquante-deux Comtés compoſent enſemble quarante-deux millions ſix cens quatre-vingt-onze mille vingt arpens quarrés.

Les anciens habitans, qu'on nommoit *Pictaves*, ſont entierement détruits, il n'en reſte nulle trace ; ce Royaume a été ſucceſſivement ſubjugué par *les Romains*, par *les Saxons*, par *les Danois*, & par *les Normands*.

Ce fut l'an 1066 que *Guillaume*, dit *le Batard*, *Duc de Normandie*, vainquit Harold II, & conquit l'Angleterre, après une bataille mémorable qui dura *dix-huit heures :* ce prince gouverna ſa conquête avec un

ſceptre de fer, il abolit toutes les anciennes loix, il établit *le droit féodal* dans toute ſa rigueur.

Guillaume II, dit le Roux, ayant uſurpé la Couronne ſur *Robert, ſon frere aîné*, fut beaucoup moins altier; les circonſtances le forcerent à tempérer l'autorité du Tribunal, qu'on appelloit alors *Aula Regis*, & auquel Guillaume avoit attribué *le pouvoir excluſif des loix*, en s'en réſervant la préſidence.

Henri I. ſentit qu'il ne pouvoit régner qu'en gagnant l'affection de ſes Sujets, il accueillit les réclamations des Seigneurs, il adoucit à leur égard la rigueur du *droit féodal*, & voulut qu'ils en uſaſſent de même à l'égard de leurs Vaſſaux.

Etienne, qu'on a depuis *canoniſé*, confirma ces tempéramens, & les laiſſa ſe conſacrer par la poſſeſſion.

Sous Henri II, la liberté fit un pas de plus, *l'ancienne forme de juger par Jurés* fut rétablie.

Sous Richard Cœur-de-Lion, la Nation ne fut occupée que des guerres avec la France, & des Croiſades.

Sous Jean I, dit vulgairement *Jean ſans-Terre*, la Nation obtint, l'an 1215, *les deux fameuſes Chartes*, l'une dite la *Charte de la Forêt*, qui permet à tout Anglois de chaſſer; l'autre dite la *grande Charte*, qui fait le fondement de ce que les Anglois appellent *leurs libertés.*

Cette grande Charte, dit-on, ſtatue : « Que les ſervitudes qui étoient abolies en faveur des Seigneurs, le ſeroient auſſi en faveur de leurs Vaſſaux; elle établit *un poids, une meſure;* elle mit le Marchand à l'abri des impoſitions arbitraires; elle ordonna que *le ſerf* ne pourroit être privé, pour amende, de ſes inſtrumens aratoires, qu'aucun Sujet ne pourroit être exilé ni moleſté dans ſa perſonne ou dans ſes biens, autrement que par le Jugement *de ſes Pairs.* »

Henri III confirma la Charte accordée par ſon pere, & même ajouta des nouveaux

privileges en faveur *du Peuple*, qui commença dès-lors à ſentir ſon importance, & vouloir ſe mêler du gouvernement de l'Etat.

Edouard I comprit que le premier devoir d'un Roi eſt d'être juſte, & d'aſſurer la tranquillité de tous ſes Sujets : il fit des loix ſages, qui continrent la Nobleſſe turbulente, & aſſurerent les poſſeſſions *du Peuple* ; il fixa la procédure ; il introduiſit dans le Parlement *les Députés des Villes* ; gêné par les Seigneurs, relativement *aux ſubſides* qu'il ſouhaitoit obtenir, il imagina de faire inviter par *les Schérifs les Bourgs & les Villes* d'envoyer au Parlement *leurs Députés*, & de-là s'eſt formée *la Chambre des Communes* ; il confirma ſolemnellement *la grande Charte*, il ordonna même qu'elle ſeroit *lue deux fois par an dans les Cathédrales*, & que le violateur ſeroit excommunié ; il déclara par une loi formelle *qu'aucune impoſition ne ſe leveroit ſans le conſentement des Pairs & des Communes*.

Edouard II marcha ſur les traces de ſon

pere ; *les Communes* ſe confirmerent dans leur autorité, ils joignirent *les Pétitions* aux Bils, par leſquels elles accordoient les ſubſides, & ce fut l'aurore de leur pouvoir légiſlatif.

Sous *Edouard III*, les Communes déclarerent qu'elles ne reconnoîtroient déſormais *de loix que celles qu'elles auroient approuvées* : quelque tems après elles jugerent & firent périr l'un des principaux Miniſtres du Roi.

Sous *Henri IV*, les Communes refuſerent de ſtatuer ſur *les ſubſides*, avant qu'on eut ſatifait à leurs pétitions.

Sous *Henri V*, la Nation ne fut occupée que de ſes guerres avec la France ; le délire de ſes triomphes lui fit oublier le ſoin de ſa liberté.

Sous *Henri VI*, éclaterent les fatales diſſenſions entre la Maiſon d'*Yorck* & celle de *Lancaſter*, & pendant trente ans l'Angleterre fut en proie à toutes les horreurs des guerres civiles.

En 1485, *Henri VII* réunit enfin les droits des deux Maiſons, la paix fut généralement rétablie, & des jours heureux ſembloient promis à l'Angleterre,

Sous *Henri VIII*, le Royaume fut floriſſant & tranquille; mais en l'année 1533 ce Monarque, entraîné par ſa paſſion impétueuſe pour *Anne de Boulen*, répudia *Catherine d'Arragon*, abjura *la Communion Romaine* qu'il avoit d'abord défendue, opéra *ce grand ſchiſme*, qui fait qu'encore aujourd'hui en Angleterre *les Catholiques ne ſont que tolérés.*

Edouard VI ne fit que paſſer ſur le Thrône, il montra les meilleures intentions.

Marie, ſa ſœur, fille de *Catherine d'Arragon*, fit gémir *les Anglois ſous un joug oppreſſif;* elle ne régna que cinq années.

Eliſabeth, fille d'*Anne de Boulen*, a immortaliſé ſon nom par la ſageſſe de ſa conduite, & le bonheur de ſon régne.

Jacques I fit monter *la Maiſon des Stuarts* au Trône d'Angleterre, réunit dans ſa

main *les trois Royaumes*, & n'en fut pas plus heureux ; il voulut porter atteinte aux privileges accordés par ſes prédéceſſeurs, il fit naître les convulſions qui ont perdu ſa Maiſon.

En 1625, *Charles I* monta ſur le Trône, jeune Prince du meilleur naturel & de la plus haute eſpérance ; mais ſes mains trop foibles ne purent tenir les rênes ; il étoit réſervé à devenir uu exemple frappant des viciſſitudes humaines, & l'Europe étonnée vit en frémiſſant un Roi conduit à l'échafaud au nom de la Nation qu'il avoit droit de gouverner.

Cromvel, principal autcur de cette cataſtrophe horrible, en recueillit les fruits, & ſous le nom de *Protecteur* plus deſpotique qu'aucun Roi d'Angleterre, il ſut gouverner & contenir une Nation inquiette & turbulente. Ce bourreau de ſon Roi mourut tranquillement dans ſon lit, craint & reſpecté juſqu'au dernier moment, & ſi *Richard*, ſon fils, avoit eu ſes moindres qualités, le Trône étoit acquis à ſa poſtérité.

En 1649 *Charles II* remonta ſur ce Trône ébranlé, rougi du ſang de ſon pere; mais vainement inſtruit par cet exemple fameux, il ne put que pallier le mal, & non point en couper les racines.

En 1685 *Jacques II*, ſon frere, lui ſuccéda, mais ſon regne ne fut qu'un éclair: courageux, éclairé, mais trop opiniâtre, il crut qu'en ſe roidiſſant il dompteroit une Nation ivre de ſa liberté; mais il ne fit qu'éveiller de toutes parts le feu de la rebellion; il ſe vit dans la même poſition que ſon pere, & craignant même ſort, il crut prudent de fuir & de ſe retirer en France.

La Nation irritée prit ſa fuite pour une abdication de ſes droits, & le 11 Avril 1689, *Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, petit-fils de Charles I, gendre de Jacques II*, fut proclamé Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Ce nouveau Roi, par un ſerment & un traité ſolemnels, confirma *la grande Charte* dans tous ſes points, conſentit notamment

la liberté de la Preſſe, accorda que *tous Sujets, quels qu'ils fuſſent, auroient droit de préſenter des pétitions au Roi*, reconnut *qu'établir des impoſitions ſans le conſentement du Parlement, de même qu'entretenir une Armée en tems de paix, étoient contraires à la loi.*

Guillaume n'avoit obtenu la Couronne qu'au nom & comme époux de *Marie Stuart, l'aînée des filles du Roi détrôné ;* mais il avoit tellement ſu plaire aux Anglois, qu'après la mort de ſa femme il n'en conſerva pas moins les rênes du Gouvernement.

En 1702 *Anne Stuart, ſa belle-ſœur*, lui ſuccéda, au préjudice de *Jacques III ſon frere ;* c'eſt de cette Princeſſe que *la Maiſon d'Hanovre* reçut la Couronne, & qu'elle tient ſes droits : cette Maiſon fut appellée au préjudice, à la vérité, de la ligne maſculine, mais comme *deſcendante de la Maiſon des Stuarts*, par Eliſabeth Stuart, ſœur de Jacques I, femme de *Frédéric, Electeur Palatin*, mere *de Sophie*, mariée

à *Erneſt-Auguſte de Brunſwick*, premier Electeur d'Hanovre.

Dans la forme actuelle du Gouvernement, *le pouvoir légiſlatif* ſe forme par le concours de trois puiſſances, *le Roi*, *la Chambre-Haute*, *la Chambre-Baſſe*, leſquelles forment elles-mêmes ce qu'on appelle *le Parlement*.

La Chambre-Haute compoſe ordinairement *deux cens quarante-cinq Votans*, qui ſont *les deux Archevêques*, *les vingt-quatre Evêques*, *ſeize Pairs envoyés par l'Ecoſſe*, & tout ce qu'on appelle en Angleterre *la haute Nobleſſe*.

On appelle en Angleterre haute Nobleſſe, les *Ducs*, les Comtes, les Marquis, les Vicomtes & les Barons, leſquels ſont conſidérés comme *les Conſeillers perpétuels & héréditaires du Roi* au Grand-Conſeil de la Nation, appellé *le Parlement*.

Les Ducs furent long-tems inconnus en Angleterre, parce que les premiers Rois étant eux-mêmes *Ducs de Normandie*, ne voulurent point communiquer ce titre à

aucuns de leurs Sujets; ce fut *Edouard I.* qui, en 1275, reſſuſcita ce titre, & *les Ducs héréditaires* ſont *Sommerſet*, *Buckingham*, *Albemarle*, *Newcaſtle*, *Southampton*, *Graſton*, *Richemont*, *Beauford*, *Ormond*, *Northumberland*, *Norfolck* & *Saint-Albans*; les marques diſtinctives ſont *l'épée*, *la baguette d'argent*, *le cercle d'or*, *la cappe*, ou *manteau d'honneur.*

Le titre de Marquis ne fut connu que ſous *Richard II*, lorſqu'en 1379 il nomma *Marquis de Dublin Robert Ver*, *Comte d'Oxfort*; les Marquis ſe créent *en leur ceignant l'épée*, & *leur mettant le manteau d'honneur*, qui eſt la marque de leur dignité.

Les Comtes étoient autrefois créés ſans cérémonie, mais en 1203 *Jean ſans-Terre* imagina de les recevoir en leur donnant *l'épée*, *le bonnet avec le cercle d'or*, (changé depuis en couronne à rayons) & un manteau d'honneur; en 1514 Henri VIII inſtitua l'obligation d'*être reçu Baron* avant d'être créé *Comte.*

Les Vicomtes ſont une dignité moderne, inſtituée par *Henri VI*, en 1424.

Les Barons ne furent pas au commencement en grande eſtime ; les principaux Citoyens, & entr'autres *ceux de Londres*, s'appelloient autrefois *Barons*.

Enſuite on tint pour *Barons* ceux qui poſſédoient réellement une *Baronie*, & alors cette qualité devint fort honorable. Elle le devint bien plus lorſque *Henri III*, en 1216, appella aux Etats généraux *les principaux de ceux qui portoient ce titre :* dès-lors on ne reconnut *pour Barons du Royaume* que ceux qui étoient *mandés au Parlement par ordre du Roi*, juſqu'à ce que *Richard II* créa, vers l'an 1380, *Jean de Beauchamp de Holt* Baron de *Kiderminſter*, en lui donnant *des Lettres*, & lui mettant *un manteau d'honneur :* maintenant *les Barons* ſont créés *par Lettres*, avec un mandement de ſe trouver *au Parlement* en cette qualité ; & pour les diſtinguer de ceux qui n'ont que le ſimple titre de Baron, on appelle ceux-ci *Barons*

du Royaume, Barons du Parlement, & nul ne peut être fait *Baron* s'il n'a *mille livres d'or de revenu.*

Tous les autres Nobles, même *les Chevaliers Baronnets*, ne peuvent avoir ſéance au Parlement que *par voie d'élection*, & comme membres *de la Chambre des Communes.*

Les Chevaliers Baronnets ont été inſtitués par Jacques I en 1612; le premier qui fut honoré de cette dignité fut *Nicolas Bacon de Suffolck*, dont les ſucceſſeurs ſe ſont depuis qualifiés premiers *Baronnets d'Angleterre.*

Viennent enſuite les *Chevaliers*, qui ſont l'ancienne Nobleſſe, puis les *Ecuyers*, qui ſont la Nobleſſe moderne.

Les Seigneurs s'appellent *Mylords*, les Chevaliers *Sir*, les Ecuyers *Maîtres*, les gens du Peuple *Goodman*, qui ſignifie *brave homme.*

La Chambre-Baſſe, dite plus ordinairement *la Chambre des Communes*, compoſe

cinq cens cinquante-huit Votans, dont quarante-cinq ſont envoyés par *l'Ecoſſe*, & le ſurplus par *les différens Comtés*, *les différentes Villes & Bourgs de l'Angleterre.*

Pour être éligible il faut être *né Anglois*, & avoir, ſavoir *un fonds de terre de 600 livres ſterlings de revenu*, pour repréſenter un Comté, & 300 *liv.* pour repréſenter une Ville ou Bourg.

C'eſt *au Roi ſeul* qu'il appartient d'aſſembler, de proroger ou diſſoudre *le Parlement.*

Les Seigneurs ſont mandés ou prévenus par un meſſager qu'on appelle *le Meſſager du Roi.*

A l'égard *des Communes*, le Chancelier envoie l'ordre *au Schérif de chaque Comté* de faire procéder à *l'élection des Electeurs* ou Députés, pour les Comtés & les Villes qui s'y trouvent englobées.

Le Schérif eſt dans chaque Comté *le Magiſtrat* qui a ſuccédé *aux anciens Comtes :* il réunit les fonctions *de Juge* dans certains

cas, de *Gardien de la paix du Roi & du bon ordre, & d'Officier miniſtériel des Cours ſupérieures de Juſtice.*

Trois jours après l'ordre reçu; le Schérif envoye des lettres circulaires *aux Officiers du Comté*, & aux Officiers des Villes, pour qu'ils faſſent leur élection dans *huit jours*, c'eſt-à-dire pour qu'ils choiſiſſent & nomment *les Electeurs.*

Pour être *Electeur dans un Comté*, il faut y poſſéder *un fonds libre de quarante ſchellings de revenus;* pour *être Electeur dans les Villes*, il faut être *homme libre;* les Electeurs choiſiſſent enſuite *les Députés*, c'eſt-à-dire ceux qui doivent repréſenter au Parlement la Ville ou le Comté: ces Electeurs ſont ſouvent vivement ſollicités, *les Candidats* étant dans l'uſage de ſe nommer, & ſollicitant ouvertement les ſuffrages.

C'eſt *au Parlement ſeul* qu'appartient le pouvoir d'établir *des loix*, de les abroger, de les changer & de les expliquer.

Chaque nouvelle aſſemblée, le Roi ouvre

la ſeſſion en expoſant l'état & les beſoins de la Nation, invitant le Parlement de s'en occuper; ſa déclaration faite il ſe retire.

Le Parlement alors ſaiſi des affaires de la Nation, s'en occupe, & tient ſes ſéances juſqu'à ce qu'il ſoit *prorogé ou diſſous*, la *ſeſſion* commence ordinairement *en Novembre*, & dure *quatre mois*.

La Chambre *des Pairs* & celle *des Communes* s'aſſemblent ſéparément; la premiere *ſous la préſidence du Chancelier*; la ſeconde ſous la préſidence de celui qu'elle choiſit parmi ſes membres, & qui ſe nomme *Orateur*, & les deux Chambres *s'ajournent* chacune de ſon côté aux jours qui leur conviennent.

Chacune des deux Chambres eſt indépendante, & délibére ſéparément, l'une devant, l'autre après, ainſi que bon leur ſemble.

Les Bills concernant *les ſubſides*, doivent ſeulement être d'abord délibérés dans la Chambre *des Communes*; les Seigneurs ne peuvent s'occuper de cet objet que ſur *une*

préſentation de ſa part, & elle eſt ſi jalouſe de ce droit, qu'elle ne ſouffre jamais qu'ils apportent aucun changement *au Bill qu'elle propoſe ;* il faut que *les Seigneurs acceptent ou rejettent purement & ſimplement.*

Du reſte, *chaque Membre* dans chaque Chambre propoſe la matiere qu'il juge à propos. Si, *après délibération*, on trouve qu'il convient de s'en occuper, on l'invite à mettre *ſa propoſition par écrit ;* ſi, après avoir été mûrement examinée, *elle paſſe*, on la remet *à l'autre Chambre* pour qu'elle s'en occupe à ſon tour ; ſi celle-ci *la rejette*, elle reſte ſans effet ; ſi elle *l'accepte*, il ne manque plus *au Bill* que la ſanction *du conſentement royal.*

Lorſque les affaires ne preſſent pas, *le Roi* attend ordinairement la fin de la ceſſion pour ſe déclarer ; l'un des Sécrétaires d'Etat lit en préſence du Roi *la liſte des Bills*, accepte ou refuſe le conſentement royal.

Si c'eſt *un Bill public* qui ſoit accepté, le Secrétaire dit : *le Roi le veut ;* ſi c'eſt *un*

Bill privé, il dit : *ſoit fait comme il eſt déſiré ;* ſi c'eſt un *Bill de ſubſides*, il dit : *le Roi remercie ſes loyaux Sujets, accepte leur bénévolence, & auſſi le veut :* enfin ſi c'eſt un Bill que le Roi ne veut point adopter, le Sécrétaire dit : *le Roi s'aviſera*, maniere douce de le rejetter.

Lorſque le Parlement eſt *prorogé ou diſſous*, il ceſſe d'exiſter, mais *ſes loix ſubſiſtent ;* le Roi demeure chargé de l'exécution & muni du pouvoir néceſſaire pour la procurer ; il n'eſt proprement que *le premier Magiſtrat du Royaume*, il a néanmoins des pouvoirs très-étendus.

« Il eſt réputé propriétaire univerſel du Royaume ; il *a ſeul* le droit de faire pourſuivre les délits, & *de faire grace ;* les Juges ſont ſes Subſtituts ; les Sentences ſont munies de ſon ſceau, s'exécutent par ſes Officiers ; il diſtribue *les titres*, *les dignités*, *les charges ;* il fixe *les poids*, *les meſures*, il *bat monnoie ;* il eſt le ſuprême Chef de l'Egliſe, le *Généraliſſime* des forces de terre & de

mer; il a ſeul pouvoir de lever des troupes, d'équipper des flottes, de bâtir des fortereſſes, de déclarer la guerre, de faire la paix; il nomme les Ambaſſadeurs, contracte les alliances; en un mot il n'eſt gêné que par rapport *aux ſubſides* qu'il ne peut lever qu'après qu'ils ont été approuvés par le Parlement; *quelques droits d'acciſe* ſur chaque tonneau de vin, les *débris des vaiſſeaux* dont le propriétaire n'eſt pas connu, & *quelques portions de terre* ſont tout le domaine de la Couronne; le Roi eſt obligé de tenir du Parlement *les fonds néceſſaires* pour ſoutenir la dignité de ſa Couronne, & on lui accorde ordinairement *huit cens mille livres ſterlings.* »

A la fin de chaque régne *le ſucceſſeur* trouve un trône, un ſceptre, une couronne, mais il ne trouve *ni pouvoir, ni dignité même;* il faut qu'il *aſſemble le Parlement*, & avant de le revêtir de toutes ſes prérogatives, le Parlement fait la revue de l'Etat, réforme les abus introduits pendant

le régne précédent, & ramene la conſtitution à ſes principes.

Les Miniſtres *paient pour le Roi*, ils ſont pourſuivis *par la Chambre des Communes*, punis *par la Chambre des Pairs*, lorſqu'ils prévariquent, ou que la Nation croit *ſes droits attaqués*.

Aucuns Membres du Parlement ne peuvent être attaqués ni pourſuivis pour avoir débattu *avec trop d'emportement* les droits de la Nation; ni pour avoir apoſtrophé, ni même accuſé les Miniſtres de malverſation.

Toutes les perſonnes revêtues *d'une place ou d'une charge ſous la Couronne*, ou même qui ont *une penſion*, ſont incapables d'être élues *Membres de la Chambre des Communes*: tout Membre de cette Chambre qui accepte *un office ſous la Couronne*, perd ſa place de repréſentant de la Nation.

Le Parlement tient ſes ſéances *à Weſtminſter*, qui étoit autrefois *une Abbaye*, & qui forme actuellement *le quartier de la Cour*.

La Chambre des Pairs eſt vaſte, belle & ornée de tapiſſeries qui repréſentent la flotte que *Philippe II*, *Roi d'Eſpagne*, arma contre l'Angleterre, que les Eſpagnols avoient nommés l'*Invincible*, & qui fût entierement détruite par les vents & par les vaiſſeaux Anglois.

Au milieu eſt *un trône* en velour cramoiſi brodé en or, ſurmonté d'un dais *de broderie de ſoie & d'or*, qu'on prétend avoir été travaillé par l'infortunée *Marie Stuart*, *Reine d'Ecoſſe*, mere de Jacques I, lorſqu'elle étoit détenue en priſon par *la Reine Eliſabeth.*

A droite eſt le ſiége du Prince de Galles, à gauche celui *du Duc d'Yorck :* les Evêques ſont *à la droite*, les Ducs, les Marquis, les Comtes & les Barons s'aſſoient ſelon leur *rang d'ancienneté.*

Au milieu de la Chambre *les Juges du Royaume* ſont aſſis ſur *des ſacs de laine*, pour marquer que la laine eſt un objet important du commerce du Royaume.

La Chambre des Communes étoit autrefois une Chapelle, & s'appelle encore aujourd'hui *la Chapelle de Saint-Etienne ;* elle eſt moins vaſte, mais d'une grandeur ſuffiſante.

Au milieu de la Chambre eſt le ſiége de *l'Orateur ;* à ſes côtés ſont aſſis *les Secrétaires de la Chambre.*

Dans les grandes cérémonies on célébre *le ſervice divin*, les Pairs l'entendent *à l'Abbaye*, les Communes *à la Chapelle de Sainte-Marguerite.*

Tout Anglois eſt citoyen, & à ce titre *eſſentiellement libre.* Dans les cauſes criminelles tous ſont jugés par *leurs Pairs*, ſelon les mêmes loix, ſuivant des formes invariables qui ſont les gardiennes de l'innocence contre le crédit & l'oppreſſion ; dans les cauſes civiles, chacun eſt jugé par le Tribunal qui lui eſt aſſigné, & dont les formes ſont notoirement connues.

Les principales Juriſdictions ſont *la Cour du Banc du Roi*, la *Cour des Procès ordinaires civils*, & la *Cour de l'Echiquier :*

ces trois Cours tiennent leurs ſéances dans *l'ancienne égliſe de l'Abbaye de Weſtminſter*, laquelle forme une ſalle de deux cens ſoixante-douze pieds de longueur, ſur deux cens ſoixante-quatorze de largeur ; ſa charpente paſſe pour une merveille.

L'Angleterre eſt encore régie par le *Droit Normand.*

Le mobilier ſe partage également entre tous les enfans; *les immeubles* appartiennent à l'aîné ; les peres peuvent néanmoins *avantager leurs cadets*, les filles ne ſont jamais *héritieres* qu'au défaut de mâles; on prétend que cette rigueur les rend *des femmes beaucoup plus ſoumiſes*, & qu'en Angleterre les mariages ſont plus heureux qu'en France.

Les terres ſur leſquelles *le droit de Pairie* eſt aſſis, peuvent être *ſubſtituées* à l'infini, & fotment ce qu'on appelle *des majorats ;* mais toutes autres ſubſtitutions ne peuvent être faites que pour *deux degrés*, elles peuvent même s'éteindre du conſentement paſſé en Chancellerie par le *dernier appellé.*

Les

Les filles ſont majeures à *quatorze ans ;* les garçons à *vingt-un ans ;* le Roi & les poſſeſſeurs des grands fiefs ſont *Tuteurs nés* pour *les biens nobles* de leur mouvance ; ils en ont *le plein uſufruit* juſqu'à la majorité, & ne doivent ſur les revenus que *la nourriture & l'entretien.* Les tutelles forment le département *d'une Cour particuliere*, & *le Procureur-Général de cette Cour* eſt, au nom du Roi, le Tuteur-général de tous pupilles poſſédans fiefs dans la mouvance de la Couronne.

Les teſtamens ſont très-ſimples & très-communs : l'Exécuteur & les Légataires doivent, *ſous peine de nullité*, affirmer le teſtament pardevant le *Juge d'Egliſe*, Juge né de toutes les conteſtations qui peuvent intervenir à ce ſujet, s'il ne s'agit que *d'objets mobiliers.*

La *communauté entre mari & femme* eſt auſſi littéralement proſcrite par le Droit Commun d'Angleterre, que par la Coutume de Normandie : les Anglois ſont *maîtres*

abſolus du bien & de tous les droits, ſoit mobiliers, ſoit immobiliers de leurs femmes, qui n'ont, en cas de ſurvie, qu'*un avantage égal au douaire*. Une femme eſt tellement en la puiſſance de ſon mari, que *s'ils commettent enſemble quelque délit*, la femme n'eſt enveloppée ni dans l'accuſation, ni dans la punition; & au contraire ſi elle s'écarte de paroles ou de fait, *le mari eſt reſponſable, il paie pour elle.*

Enfin, tout enfant eſt réputé *appartenir au mari*, ſi lors de ſa conception il n'étoit point hors *de-là les mers.*

Les Juges Eccléſiaſtiques réglent *les ſucceſſions mobiliaires*, & en cas d'appel, les Cauſes ſe portent *au Parlement*, devant un Comité, *mi-partie de Lords ſpirituels & temporels.*

Toutes les autres affaires ſe jugent *ſur les lieux* en premiere inſtance : celles de Londres *aux Aſſiſes de Weſtminſter*, celles des provinces par *les grands Juges* nommés à cet effet par le Roi.

Les Juges de paix répandus dans les provinces n'ont que l'*inſtruction proviſoire :* ſur l'examen de cette inſtruction, après l'avoir confirmée ou recommencée, *les grands Juges*, lors de leurs tournées, prononcent leur jugement.

Les Seigneurs n'ont point de Juſtice, *le Roi* eſt *l'unique Juſticier* du Royaume; il nomme *le Chancelier* & les *cinq grands Juges*, qui tiennent à Londres ce qu'on appelle *le Banc du Roi*, & font leur tournée dans les provinces.

Toutes les affaires *en premiere inſtance*, ſoit aux Aſſiſes du Parlement ou des Provinces, ſe jugent *à l'audience* ſur la plaidoierie des Avocats.

Les appels s'inſtruiſent au Parlement par *Mémoires :* chaque Partie en donne *trois*, le premier où elle expoſe ſa prétention & ſes moyens; le *ſecond* où elle contredit ſon adverſaire; le *troiſieme* enfin où elle réſume ſes moyens, & chacune des Parties doit

le dépoſer au Greffe *le même jour à la même heure ;* elles attendent enſuite en ſilence le jugement qui doit être prononcé *dans les trois jours ſuivans.*

Les appels ſe décident *à la Chambre-Haute* par *les Pairs*, aſſiſtés *du Chancelier & des grands Juges réunis ;* celui *des grands Juges* qui a rendu le jugement dont eſt appel, en donne les raiſons & les motifs ; tous les Pairs *ont ſéance & voix*, mais la préſence de *trois Pairs* ſuffit pour rendre le jugement légal.

Un Anglois, quel que ſoit ſon délit, peut conſerver ſa liberté *en donnant caution :* le corps du délit ne ſe conſtate point par le Juge par une information ſecrette, mais par *le jugement des Jurés.*

Les Jurés ſont toujours de la même condition que l'accuſé ; le Juge les choiſit au nombre *de vingt-quatre ;* l'accuſé peut en récuſer *douze*, ſans articuler ni moyens, ni motifs ; il ne peut être condamné qu'après

voir été déclaré *coupable par les Jurés*, & e jugement doit être *unanime* pour l'ab- olution ou la condamnation.

Toute l'inſtruction ſe fait en public, on 'écrit que *l'information*, tout le reſte ſe paſſe *de bouche à l'audience* entre l'accuſé, e Juge & les Jurés.

Les Jurés & les témoins ſont les ſeuls qui rêtent *ſerment*, l'accuſé peut, ſi bon lui emble, avoir un *Avocat ;* mais toute diſ- ution du *fait* lui eſt interdite, il ne peut lébattre que *l'application de la loi.*

Lorſque chaque témoin a été entendu, écolé, confronté, que l'accuſé a produit es moyens de défenſes, *le Juge donne de ouche le réſumé* de l'accuſation & des charges éſultantes des dépoſitions ; il leve le ſiége, & les Jurés paſſent dans *la Chambre du Conſeil*, où ils demeurent *enfermés ſans oire ni manger, ſans feu & ſans lumiere*, uſqu'à ce que le Juge averti par eux re- ienne ſur ſon Tribunal prendre *leur té-*

moignage unanime ſur l'innocence ou le crime de l'accuſé.

La torture eſt bannie depuis long-tems de l'inſtruction criminelle, elle n'a *d'autre baſe* que la dépoſition des témoins.

La pendaiſon eſt le ſupplice ordinaire : *les voleurs de grand-chemin*, *les aſſaſſins*, *les faux-monnoyeurs*, *les fauſſaires*, ſont pendus indiſtinctement.

Les faux-monnoyeurs arrivent au gibet ſur *un traîneau attaché à une claie ;* les autres criminels ſont dans un tombereau ou une large charrette, garottés; *un ſeul* Miniſtre les exhorte : lorſque la charrette eſt ſous la potence, le Bourreau paſſe la corde au col de chaque patient, tandis que le Miniſtre dialogue avec les criminels ; lorſque les harangues, les adieux, les prieres ſont achevés, le Bourreau attache un mouchoir ſur la tête de chaque patient, & lui couvre le viſage ; il deſcend par le derriere de ſa charrette, & fouette enſuite ſes chevaux : dans un clin

d'œil tous les criminels ſont ſuſpendus à la fois; ils meurent d'ordinaire avec beaucoup d'intrépidité; les parens & amis viennent leur tirer les pieds, & précipiter leur mort. La ſcène dure ordinairement *une heure;* tout ſe fait avec *ordre & lenteur*, ſans que les acteurs ni les ſpectateurs témoignent la moindre impatience : les ſpectateurs ſont néanmoins en grand nombre, les uns *à cheval*, les autres *en voiture*, les autres *à pied :* quatre-vingt Connétables entourent le gibet, & contiennent cette foule immenſe; ils ont pour toute arme *un bâton de ſix pieds & demi*, *entouré de fleurs de lys*, mais l'uſage, le préjugé forment leur ſauve-garde; l'Anglois reſpecte la loi dans l'homme qui appuie la Juſtice, & quiconque frapperoit *l'un de ces Connétables*, ſeroit ſaiſi par la populace & pendu ſur le champ.

L'état d'Avocat eſt en Angleterre très-honorable & très-lucratif; *trente* d'entr'eux ſont attachés à la *Cour du Banc du Roi*, & ſont nommés *Sergents ès loix ;* ils ſont

nommés par *le Roi*, & c'eſt ordinairement un acheminement pour être nommé *grand Juge*. Les Avocats ont dans Londres une maiſon qui leur eſt comme affectée, qu'on appelle *Temple bar*, & qui eſt l'ancien *hôtel des Templiers :* cet hôtel appartient à la Couronne, qui loue les appartemens, & qui entretient *la bibliothéque, pluſieurs jardins, & une terraſſe ſur la riviere.*

L'Angleterre n'a que *trois Ordres* de Chevalerie, l'Ordre *de la Jarretiere*, l'Ordre *du Bain*, & l'Ordre *du Chardon d'Ecoſſe.*

L'Ordre *de la Jarretiere* eſt le plus ancien & le plus illuſtre; il a été inſtitué en 1345 par Edouard III. Ce Prince aimoit *la Comteſſe de Salisbury*; un jour qu'il danſoit avec elle dans un bal à Windſor, cette dame laiſſa tomber *l'une de ſes jarretieres*, qui étoit *un ruban bleu foncé*; le Roi la ramaſſa avec empreſſement, ce qui fit rire les Courtiſans, & embarraſſa la Comteſſe; mais le Roi s'écria ſur le champ : *honni ſoit qui mal y penſe*, ajoutant avec ſerment que *tel qui s'étoit*

moqué de la jarretiere s'eſtimeroit heureux de la porter ; & en effet le lendemain ayant aſſemblé ſa Cour, *il inſtitua cet Ordre* ſous les auſpices de *S. George*, que l'Angleterre reconnoît pour ſon Patron. Les Chevaliers furent fixés au nombre de *quarante, compris le Roi*, reçurent de ſa main un *manteau de velours violet, doublé de damas blanc*, portant au milieu *une croix rouge dans un écu d'argent ;* ils reçurent auſſi *une jaretiere bleue* couverte d'émaille, portant ces mots : *honni ſoit qui mal y penſe :* cette jarretiere devoit être attachée à *la jambe gauche*, mais depuis il a été trouvé plus convenable de *la porter au col ;* c'eſt actuellement *un ruban bleu de quatre pouces de large*, au bout duquel pend *une chaîne d'or avec l'image du Patron ;* les Chevaliers ont auſſi été réduits *à vingt-ſix, compris le Roi ;* ils tiennent tous les ans, le 23 d'Avril, leur Chapitre à Windſor.

L'Ordre *du Bain* a été inſtitué par *Henri IV*, en 1399 : ce Prince étant au bain fut averti

par un Chevalier que *deux femmes veuves lui demandoient juſtice*, il ſortit incontinent du bain, diſant qu'*un Roi devoit préférer à toutes choſes la juſtice qu'il eſt obligé de rendre à ſes Sujets.*

Content de s'être ſi bien comporté, il inſtitua *l'Ordre du Bain*, dont la marque diſtinctive fut d'abord *un écu de ſoie bleue céleſte en broderie, chargé de trois couronnes d'or*, avec ces mots : *trois en un :* il voulut que les Chevaliers, lors de leur réception, commencent *par ſe baigner*, qu'ils ſoient enſuite vêtus *en Hermite avec des ſandales*, on les habilloit après d'une robe magnifique, & le Roi lui-même leur chauſſoit *des éperons d'or.*

Cet Ordre ne ſurvécut gueres ſon Inſtituteur, mais en 1725 il a été renouvellé par *George I*, & fixé à *trente-ſix* Chevaliers ; la marque diſtinctive eſt actuellement *un ruban rouge*, au bout duquel eſt *une médaille* portant *trois couronnes*, & cette de-

viſe : *in uno tria juncta*, trois en un ; on dit que cette deviſe fait alluſion aux *trois vertus théologales.*

L'Ordre *du Chardon d'Ecoſſe* a été inſtitué en 1492, par *Jacques IV, Roi d'Ecoſſe*, & n'a lieu en Angleterre que depuis la réunion des deux Royaumes ; on dit *Chardon d'Ecoſſe*, pour diſtinguer cet Ordre de celui *du Chardon* inſtitué en France en 1369 par *Louis II*, dit *le Bon*, *Duc de Bourbon.*

En la même année 1725, *George I.* a auſſi régénéré l'Ordre du *Chardon d'Ecoſſe*, qu'on appelle auſſi l'*Ordre de S. André ;* le nombre des Chevaliers eſt fixé à *ſoixante-trois :* la marque diſtinctive eſt *un ruban verd*, large de *trois pouces dix lignes*, au bout duquel eſt *une chaîne d'or*, au bas de laquelle eſt attachée une *médaille d'or*, portant l'*image de S. André avec ſa croix*, & cette deviſe : *nemo me impunè laceſſit*, perſonne ne m'offenſe impunément.

La ville de Londres eſt diviſée *en vingt-ſix diſtricts* ou quartiers, & chaque quartier eſt

gouverné par *un Echevin* ou *Alderman*, ce qui les porte au nombre *de vingt-ſix*.

Alderman eſt un mot Danois, qui ſignifie prud'homme, ou homme ſage.

Les Echevins ſont à vie, & lorſqu'une place eſt vacante, la nomination appartient aux *Bourgeois-Jurés :* ceux-ci ſont au nombre de *neuf mille*, & on appelle ainſi les Bourgeois qui, *après avoir été enregiſtrés apprentifs*, ont été reçus dans l'*une des ſoixante-deux Communautés ou Corporations de la Ville de Londres*.

Ces *Bourgeois-Jurés* éliſent auſſi ce qu'on appelle le *Grand-Conſeil*, lequel eſt compoſé de *deux cens trente-ſix Bourgeois*, & repréſente *la Ville de Londres en Corps*.

Le Grand-Conſeil & les Aldermans éliſent *le Lord-Maire*, lequel ne peut être pris que dans les Communautés qui ſuivent : les *Merciers*, les *Epiciers*, les *Drapiers*, les *Poiſſonniers*, les *Orfévres*, les *Pelletiers*, les *Tailleurs*, les *Chapeliers*, les *Sauniers*, les *Quincalliers*, les *Selliers* & les *Marchands de vin*.

Le Gouvernement de la Ville de Londres retrace en petit celui de toute l'Angleterre; le *Grand-Conſeil* repréſente la Chambre des Communes, les *Aldermans* la Chambre des Pairs, & le *Lord-Maire* le Roi; il faut le concours des trois pouvoirs pour établir, ou même modifier toute loi municipale.

Les aſſemblées générales ou particulieres du Corps-de-Ville ſe tiennent dans une grande ſalle appellée *Guildhall*, longue de cent cinquante pieds, large de quarante-huit, haute de ſoixante : c'étoit autrefois une *Egliſe;* deux Géants gardent la porte, & au-dedans ſont les portraits de *Guillaume II*, de *Marie Stuart*, ſa femme, de la Reine *Anne*, & de *George I.*

Les Bourgeois-Jurés s'aſſemblent auſſi dans cette ſalle pour élire *les Membres des Communes*, pour élire *les Echevins* ou *Aldermans*, pour élire *les deux Schérifs* qui ſont leurs *chefs*, & qui ont ſeuls droit de les aſſembler; (cette derniere élection ſe fait le jour de la S. Jean.) enfin pour élire

le Chambellan, qui a ſous ſa garde le *tréſor de la Ville*, *les fonds deſtinés aux Orphelins*, & *le dépôt des réglemens concernans les maîtriſes & les apprentifs.*

Le Lord-Maire eſt élu tous les ans, *le 29 Septembre*; il prend poſſeſſion *le 9 Novembre*, & auſſi-tôt après l'élection il ſe rend par eau, en grande pompe & cortége, *à la ſalle de Weſtminſter*, où il ſalue les quatre Cours de Juſtice, & prête ſerment entre les mains *des Seigneurs-Barons de l'Echiquier*; il rend enſuite ſes hommages au Roi, qui d'ordinaire le crée *Chevalier.*

Le jour qu'il prend poſſeſſion eſt un jour d'allégreſſe, marqué par le bal ſuperbe qui ſe donne à l'Hôtel-de-Ville; on n'entre que par *billets*, mais il eſt facile de s'en procurer, c'eſt *un bal paré*, & d'une grande magnificence.

Le Lord-Maire a ſon Hôtel, qui eſt remarquable en ce qu'il eſt bâti *de pierres de Portland*, pierres très-rares & très-cheres; il tient *table ouverte*; il a pluſieurs Officiers,

notamment *un Porte-épée ;* il porte *une robe de pourpre, & une chaîne d'or, au bas de laquelle pend une pierre précieuſe ;* il a *une meute,* & *chaſſe* quand il lui plaît *à douze lieues à la ronde ;* il ne ſort qu'en carroſſe, & toujours eſcorté d'un grand nombre d'Officiers & de Connétables, qui font la police ſur la route ; il eſt *le premier Juge de Londres*, ſa juriſdiction s'étend juſqu'à quarante milles ſur la riviere ; il cite & empriſonne de ſa propre autorité tous ceux qui ſont ſous ſa juriſdiction ; celui qui ſe trouve en charge lors du couronnement d'un nouveau Roi, eſt nommé *Grand-Echanſon.*

Les principaux édifices de Londres ſont *S. Paul*, qu'on dit, après S. Pierre de Rome, *la plus grande Egliſe de la Chrétienté :* elle a cinq cens pieds de long d'un portique à l'autre, deux cens quarante de large, & trois cens quarante pieds de hauteur.

L'Abbaye de Weſtminſter, où ſe fait le couronnement des Rois, où ſe trouvent les monumens des plus illuſtres de la Nation.

L'Egliſe de S. Martin, bâtie en pierres de Portland, dont le portique eſt hexatile, & de l'ordre Corinthien, & le clocher a deux cens quinze pieds de hauteur.

Le Pont de Weſtminſter, diſtribué en quinze arches dans la longueur de mil deux cens trente pieds, ſur quarante-quatre de largeur.

Le Pont de Pitt, ou de *Blach-Friars*, qui partage preſque la Tamiſe & la Ville: chaque éperon des piles forme, à la hauteur des marches qui ſont de quinze à dix-huit pieds, un ſocle angulaire, qui porte deux colonnes ioniques accouplées, ſur leſquelles repoſe une corniche ſaillante, *comme au Pont-neuf à Paris.*

Le Pont de Londres, qui eſt le plus ancien de la Ville, & d'où l'on voit arriver & partir tout ce qui ſort & entre dans la Tamiſe.

Le Monument, qui eſt une colonne dorique, haute de deux cens deux pieds, élevée en 1666 en mémoire du fameux incendie qui conſuma la moitié de la Ville

de Londres, on dit même quatre-vingt-trois mille maiſons.

La Tour de Londres, qui forme aujourd'hui le dépôt des Archives.

La Bourſe, ou *Change Royal*, où ſe raſſemblent tous les Commerçans de l'univers, notamment les mardis & vendredis.

L'Amirauté, dont le portique ionique eſt compoſé de quatre colonnes ſurmontées de frontons.

Withéal, l'ancien Palais des Rois.

Parc Saint James, qui forme la promenade habituelle & la plus fréquentée.

Les Théâtres *de Drury-lane & de Covent-garden.*

Ranelagh, dont la rotonde eſt remarquable, & forme une promenade publique couverte.

Le Panthéon, où ſe tiennent l'hiver les grands bals maſqués.

L'Hôtel de Montagu, formant actuellement le *Muſée Britannique.*

L'Hôpital des Enfans-trouvés, bâti en 1747.

L'Hôpital de Chelsea, formant la retraite des Invalides des Troupes de terre.

L'Hôpital de Greenwich, formant la retraite des Invalides des Troupes de mer.

L'Hôpital des Fous, nommé *Bedlam.*

Les principales rues de Londres sont celles *d'Holborn*, *d'Oxfort*, & *la Chéapside*, où se trouvent les plus fameuses boutiques; toutes les rues ont *des trotoirs pour les gens de pied.*

Toutes lettres sont reçues à la Poste générale jusqu'à *onze heures du soir;* chaque rue a une boëte particuliere, où les lettres peuvent se mettre jusqu'à *neuf heures du soir;* les Malles partent toutes à deux heures du matin; *la Malle pour la France part les mardi & vendredi;* le retour est incertain & dépend du caprice des vents.

La Ville de Londres n'a presque point de police : *le jour* les Connétables, les Juges de paix la font tant bien que mal; la nuit la Ville est gardée par douze à quinze mille vieillards, appellés *Watchmen*, qui marchent

deux ou trois enſemble, accompagnés d'un chien & d'une crecelle.

Enfin, les Anglois ſont en général *honnêtes, généreux, obligeants, libéraux, civils envers l'Etranger, quoique jaloux de la gloire de leur Patrie;* le *menu peuple* ſeulement eſt *cruel, inſolent & brutal.*

Je me ſuis auſſi procuré quelques notions ſur *l'Ecoſſe;* elle s'appelloit originairement *Albanie;* les Romains l'appelloient *Calédonie;* les Géographes la placent au quatorzieme degré trente minutes de longitude, & au cinquante-ſeptieme degré de latitude ſeptentrionale; elle eſt bornée *au Nord* par les Orcades, *au Couchant* par l'Irlande, *au Levant* par la mer d'Allemagne, *au Midi* par l'Angleterre; ſa longueur eſt de deux cens cinquante-ſept milles, ſa largeur de cent quatre-vingt-dix : elle ſe diviſe en *Méridionale & Septentrionale.*

L'Ecoſſe Méridionale comprend vingt-deux Comtés, dont *cinq* autour du *Golfe d'Edimbourg*, ſavoir : *Louthiane, Sterling,*

Meutheit, *Strathern* & *Fiſe;* deux ſur les frontieres d'Angleterre, *Twedale* & *Litiſdale;* cinq ſur la Mer d'Irlande, *Exdale*, *Ruſdale*, *Anandale*, *Nitheſdale* & *Gallowai;* cinq autour du Golfe de Dumbriloun, *Carric*, ou *Karrike*, *Kile*, *Cuningham*, *Lennox*, *Argile;* cinq dans l'intérieur, *Knapdale*, *Lorne*, *Cantir*, *l'Iſle d'Aran* & *l'Iſle de Buthe*, laquelle comprend *le Pays & Château de Rotsai*, qui formoit autrefois, ſous le nom *de Duc*, le titre des fils aînés des Rois d'Ecoſſe.

L'Ecoſſe Septentrionale comprend *treize Comtés*, dont huit à l'Orient des lacs *de Lomand & de Ness*, ſavoir : *Brod*, *Athole*, *Perth*, *Angus*, *Murrai*, *Marr*, *Mernis* & *Bucquan;* cinq au Nord-Oueſt, *Lochquabier*, *Ross*, *Sutherland*, *Struthnaroen*, & *Cathnes*.

L'Ecoſſe comprend encore pluſieurs Iſles, dont les plus conſidérables ſont les *Orcades*, les *Hébudes* ou *Hébrides*, les *Iſles de Schetland*.

Les Rois d'Ecoſſe ſont : en 411, *Fergus II*, en 427, *Eugène II*, en 449, *Dongard*, en 453, *Conſtantin I*, en 496, *Congalle I*, en 501, *Gorane*, ou *Conrane*, en 535, *Eugène III*, en 558, *Congalle II*, en 568, *Kinatel*, en 570, *Aidan*, en 604, *Kennet*, ou *Chennet*, en 605, *Eugène IV*, en 622, *Ferchar*, ou *Ferquarhd I*, en 636, *Donalde IV*, en 651, *Ferchar*, ou *Ferquarhd II*, en 668, *Malduin*, en 688, *Eugène V*, en 692, *Eugène VI*, en 702, *Ambercelet*, ou *Ambirkilet*, en 704, *Eugène VII*, en 721, *Mordach*, en 730, *Etwin*, ou *Etſin*, en 761, *Eugène VIII*, en 765, *Fergus III*, en 767, *Solvathie*, en 787, *Achajus*, en 819, *Congalle III*, en 824, *Dongal*, ou *Donalde V*, en 830, *Alpin*, en 833, *Kennet II*, en 857, *Donalde VI*, en 858, *Conſtantin II*, en 874, *Ethé*, en 875, *Grégoire*, en 892, *Donald VII*, en 903, *Conſtantin III*, en 943, *Malcolm I*, en 958, *Indulfe*, en 967, *Duffe*, en 972, *Culne*, ou *Culme*, en 976, *Kennet III*,

en 984, *Conſtantin IV*, en 985, *Grime*, en 993, *Malcome II*, en 1023, *Donald*, ou *Duncan*, en 1030, *Maccabet*, ou *Macbede*, en 1047, *Malcome III*, en 1084, *Duncan II*, en 1085, *Edgard*, en 1095, *Alexandre*, dit *le Fort*, en 1114, *David I*, en 1143, *Malcolme IV*, en 1155, *Guillaume*, dit *le Lion*, en 1214, *Alexandre II*, en 1249, *Alexandre III*, en 1296, *Jean de Bailleul*, en 1306, *Robert Brus*, en 1326, *David II*, en 1370, *Robert Stuart*, en 1390, *Robert III*, en 1406, *Jacques I*, en 1427, *Jacques II*, en 1460, *Jacques III*, en 1488, *Jacques IV*, en 1513, *Jacques V*, en 1542, *Marie Stuart*, en 1587, *Jacques VI*, lequel a réuni dans ſa main *la Couronne d'Angleterre*, & ſe fit alors appeller *Jacques I.*

L'air d'Ecoſſe eſt épais & groſſier, beaucoup plus froid que celui d'Angleterre; les terres ſont néanmoins fécondes, mais portent peu de grains; elles ne conſiſtent pour la plus grande partie qu'en pâturages.

L'Ecoſſe eſt baignée par pluſieurs rivieres, dont les plus conſidérables ſont *le Tai*, *la Twede*, *le Nith*, *le Lis*, *la Spei*, *la Dée* & *la Done*; ſes côtes maritimes ſont très-poiſſonneuſes; les Villes les plus importantes ſont *Edimbourg*, Ville Capitale, *Saint-André*, Archevêché, *Glaſcow*, Archevêché & Univerſité, *Aberdonne*, Univerſité.

Les Ecoſſois ſont en général *honnêtes*, *civils*, *ingénieux*, *vaillans*, & *durs à la fatigue*; ils aiment la guerre, & combattent toujours à pied; le peuple eſt *rude & difficile*.

Je me ſuis auſſi informé de *l'Irlande*; elle s'appelloit autrefois *l'Hibernie*; elle eſt ſituée au couchant de l'Angleterre & de l'Ecoſſe; elle eſt beaucoup moindre, elle n'a que cent vingt lieues de longueur ſur ſoixante de largeur, & deux cens cinquante de circuit; elle ſe diviſe en cinq Provinces, qui formoient autrefois des Royaumes, *Lagénie*, ou *Leinſter*, *Ultonie*, *Connacie*, *Mommonie* & *Médie*, ou *Méat*.

La Province *de Lagénie* compoſe ſept Comtés, *Dublin*, *Caterlagh*, *Wexford*, *Kilkenni*, *Queenſtown*, *Kildare* & *Kingſtowne*.

La Province *d'Ultonie* compoſe dix Comtés : *Louth*, *Bown*, *Antraim*, *Cohane*, *Tircomel*, *l'Iſle Derrie*, ou *Owen*, *Fermanagh*, *Cavan*, *Monaghan*, *Armach* & *Tirone*.

La Province de *Connacie* compoſe ſix Comtés : *Slego*, *Mair*, *Gallowai*, *Clare*, *Roſecomen* & *Léthuam*.

La Province de *Mommonie* compoſe ſix Comtés : *Deſmour*, *Corke*, *Waterfort*, *Keri*, *Limmerick* & *Tipperari*.

La Province de *Médie*, ou *Méath* ſe diviſe en *Orientale* & *Occidentale*.

Les principales Villes de l'Irlande ſont *Dublin*, Capitale, Archevêché & Univerſité, *Armach*, Archevêché, *Cashel*, Archevêché, *Thoam*, Archevêché, *Liſmore*, Evêché, *Trim*, Evêché, *Limmerick*, Port de mer.

Les

Les principales Rivieres ſont le *Schanon*, qui forme quatre Lacs en ſon cours, & un grand Golfe à ſon embouchure; le *Sewer*, qui paſſe à *Cashel*, le *Broodwater*, qui paſſe à Liſmore, le *Barrow*, qui paſſe à Caterlagh, le *Boine*, qui paſſe à Trim, le *Liffer*, laquelle forme un Lac au milieu duquel eſt une petite Ville, où l'on trouve le *trou de S. Patrice*, dit ordinairement le *purgatoire de S. Patrice*, dont on raconte tant de fables.

Saint Patrice eſt le Patron de l'Irlande, il vivoit au cinquieme ſiécle; il fut diſciple de *S. Martin*, il acheva de convertir les Irlandois à la foi; il remplaça *S. Pallade*, & fut le ſecond Evêque de cette contrée.

Les terres de l'Irlande ſont très-fertiles, elles fourniſſent ſur-tout d'excellens pâturages; elles ont, dit-on, cette propriété ſinguliere qu'*elles ne peuvent ſupporter aucuns animaux venimeux, & notamment des Serpens*; on dit même que cette terre tranſ-

portée ailleurs les fait mourir; le bois de ſes forêts n'engendre ni vers ni araignées.

Les Irlandois formoient autrefois une Nation particuliere, ils font même remonter leur Royaume quinze cent ſoixante-ſix ans avant l'Ere chrétienne, & comptoient cent quatre-vingt-dix Rois, lorſqu'en 1162 ils furent ſubjugués par *Henri II*, & réunis à *la Couronne d'Angleterre :* ils ont néanmoins conſervés leurs uſages & priviléges; ils ont, comme l'*Ecoſſe*, un Parlement & un Vice-Roi.

La Maiſon *de Stuart* a toujours eu beaucoup à ſe louer des Irlandois : en 1641, lors de la grande révolution qui porta Charles I. ſur l'échafaud, ils tinrent ferme pour ce Roi malheureux, ils ne furent ſubjugués qu'en 1649, & *Cromvel* dut marcher en perſonne contr'eux; en 1690, ils tinrent également pour *Jacques II*, & ne ſe ſoumirent au prince d'Orange qu'en 1692.

Les Irlandois ſont en général *robuſtes*, ils ſupportent facilement la faim, la ſoif, &

toutes ſortes d'incommodités ; ils *ont de l'eſprit & du courage*, leur défaut c'eſt de porter tout à l'extrême, d'être ou très-bons, ou très-méchans.

On prétend ici connoître particulierement les trois Nations, on les compare, on dit : « L'*Anglois* eſt ami de l'ordre & de la propreté, il préfere le ſolide au brillant, la commodité à la délicateſſe, & l'abondance à la volupté, mais il eſt fier, il a quelque choſe de rude & de repouſſant ; l'*Ecoſſois* eſt doux, prévenant & fier à la fois, il eſt affable, fin, ſpirituel, ami des arts & du luxe ; l'*Irlandois* tient le milieu ; il eſt plus communicatif que l'Anglois, plus rude, plus bruyant que l'Ecoſſois. »

Je ne ſais, mon ami, ſi ces notions ſont très-exactes, j'ai deſir & deſſein de les aller vérifier ; notre fameux Satyrique a dit :

« Le chagrin monte en croupe, & galoppe avec lui. »

Peut-être la mer a-t-elle plus de vertu ? peut-être l'élément perfide change-t-il le

cœur & l'eſprit? peut-être fait-il un nouvel homme? je laiſſerois mon amour aux flots, & je noierois ma maîtreſſe au moins dans mon imagination.

Il eſt vrai que nous ſommes en guerre; mais on dit qu'en vertu de permiſſion particuliere, des Paquebots ne partent pas moins de tems en tems de Calais, & au ſurplus je puis prendre ma route par *la Hollande*, ce ne ſera qu'un plaiſir de plus, & je parcourrois un pays non moins intéreſſant.

Ferois-je en effet le voyage? je ne ſais; la paſſion malheureuſe qui me captive ſemble m'ôter toutes les facultés; je ſerois encore à Paris ſi tu n'avois précipité ou plutôt forcé mon départ; je remets toujours au lendemain ce que je puis faire au moment même; je ne ſais quel Poëte a dit:

« De deſſeins en regrets, & d'erreurs en deſirs
Les Mortels inſenſés promenent leur folie;
Dans des malheurs préſens, dans l'eſpoir des plaiſirs,
Nous ne vivons jamais, nous attendons la vie;
Demain, dit-on, demain va combler tous nos vœux;
Demain vient, & nous laiſſe encor plus malheureux.

Telle eſt ma poſition, le jour eſt toujours trop long, j'aſpire au lendemain, & j'attends de la main bienfaiſante du tems cette ſécurité parfaite, l'objet de tous mes vœux.

Fin du premier Volume

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé *Voyages & Réflexions du Chevalier d'Oſtalis*, & n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 29 Septembre 1786.

GVIDI.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur DE BOILEAU Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Voyages & Réflexions du Chevalier d'Oſtalis, ou ſes Lettres au Marquis de Simiane*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſembleta, & de le faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant

le temps de cinq années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres Perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & à l'Arrêt du 30 Août 1777, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion. Qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde-des-Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur DE MEAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir.

Donné à Verſailles, le dix-ſeptieme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-ſept, & de notre Regne le treizieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE, *avec grille & paraphe.*

Regiſtré ſur le Regiſtre XXIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 854. Fol. 152, conformément aux diſpoſitions énoncées dans la préſente Permiſſion, & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf Exemplaires preſcrits par l'Arrêt du Conſeil du 16 Avril 1785. A Paris, ce 6 Février 1787.

Signé, KNAPEN, Syndic.

De l'Impr. de Cl. Simon, Imprimeur de Mgr. l'Archevêque, rue Saint-Jacques, N°. 27. 1787.

627063
SBU